



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

**1509<sup>e</sup>** SÉANCE : 11 SEPTEMBRE 1969

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1509) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 28 août 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, de la Guinée, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Libye, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, du Pakistan, de la République arabe unie, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie, de la Tunisie, de la Turquie, du Yémen et du Yémen du Sud (S/9421 et Add.1 et 2) .....	1

## NOTE

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE CINQ CENT NEUVIEME SEANCE

Tenue à New York, le jeudi 11 septembre 1969, à 15 heures.

*Président* : M. Y. A. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Népal, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1509)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 28 août 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, de la Guinée, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Libye, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, du Pakistan, de la République arabe unie, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie, de la Tunisie, de la Turquie, du Yémen et du Yémen du Sud (S/9421 et Add.1 et 2).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 28 août 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, de la Guinée, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Libye, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, du Pakistan, de la République arabe unie, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie, de la Tunisie, de la Turquie, du Yémen et du Yémen du Sud (S/9421 et Add.1 et 2)

1. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : Conformément aux décisions antérieures du Conseil, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants d'Israël, de la République arabe unie et de l'Indonésie à prendre place à la table du Conseil pour participer à l'examen de cette question, sans droit de vote.

*Sur l'invitation du Président, M. Y. Tekoah (Israël), M. A. El-Erian (République arabe unie) et M. H. R. Abdulgani (Indonésie) prennent place à la table du Conseil.*

2. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : Conformément à la décision prise hier par le Conseil, les représentants de l'Inde et de la Somalie sont également invités à participer à l'examen du point qui figure à notre ordre du jour. Je les invite à prendre place aux sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle, étant donné que, malheureusement, comme je l'ai déjà fait remarquer hier, il n'y a pas suffisamment de places à la table du Conseil pour qu'il soit possible de les inviter à s'y asseoir.

*Sur l'invitation du Président, M. S. Sen (Inde) et M. A. A. Farah (Somalie) occupent les places qui leur sont réservées.*

3. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : Dans une lettre adressée aujourd'hui au Président du Conseil de sécurité [S/9441], le représentant de la Jordanie demande à participer à l'examen de cette question. S'il n'y a pas d'objection, je me propose d'inviter le représentant de la Jordanie à participer à l'examen de cette question, sans droit de vote.

*Sur l'invitation du Président, M. M. H. El-Farra (Jordanie) occupe la place qui lui est réservée.*

4. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le premier orateur inscrit est le représentant de la Somalie, qui demande à exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

5. M. FARAH (Somalie) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation aurait voulu prendre la parole hier pour répondre aux observations faites par le représentant d'Israël sur ma déclaration, mais n'a pu le faire en raison d'une erreur de procédure de la part des services de conférence.

6. A la 1508<sup>ème</sup> séance, le représentant d'Israël s'est référé à des déclarations faites par le cheik Hilmi Al Muhtasib, chef du Conseil suprême musulman, l'organisme chargé des affaires et des institutions religieuses à Jérusalem. Le représentant d'Israël a dit qu'il avait déjà signalé les points principaux des déclarations du cheik dans son intervention de la veille devant le Conseil. Examinons les passages que le représentant d'Israël a jugé bon de citer dans les déclarations faites par le cheik et ceux qu'il a jugé bon d'omettre.

7. Le représentant d'Israël a choisi de mentionner, parmi les divers points soulevés dans les déclarations du cheik, le fait que ce dernier avait dit que l'incendie de la mosquée avait été allumé par un incendiaire et qu'un jeune homme

dont la nationalité n'était pas palestinienne avait été vu en train de quitter la mosquée juste avant que n'éclate l'incendie. Le second point était que le Comité dont le cheik Hilmi est président avait annoncé la création d'un fonds spécial pour des travaux de réparation et que lesdits travaux exigeraient au plus quelques semaines. Avant d'aborder les points de la déclaration du cheik que le représentant d'Israël a omis de mentionner, permettez-moi de répéter ce que j'ai dit au Conseil.

8. Comme le représentant d'Israël avait jugé commode de citer certains passages des déclarations de ce grand chef religieux, et comme la délégation israélienne jugeait importantes et dignes de confiance les déclarations émanant de l'éminent chef religieux, nous pouvions peut-être comparer et étudier certains des points contenus dans ces déclarations. Je vais maintenant prendre certains des points de la déclaration, que le représentant d'Israël a jugé prudent d'omettre, pour les opposer aux renseignements que ce dernier a communiqués au Conseil.

9. En ce qui concerne l'incendie, le représentant d'Israël a affirmé que le feu avait été relativement limité et éteint en une heure. Le cheik mentionne, dans sa déclaration, l'inefficacité et la lenteur des pompiers israéliens tandis qu'ils éteignaient l'incendie, et il affirme que la police israélienne a empêché la population d'aider à éteindre le feu.

10. Selon la déclaration faite le 30 août par le même chef religieux éminent, la municipalité ne s'est pas acquittée efficacement, ni même d'une manière appropriée, de ses responsabilités en ce qui concerne la lutte contre le feu. Le cheik a relevé que ce sont en définitive des pompiers arabes, venus de Ramallah et d'Al Khalil, qui ont éteint l'incendie.

11. En ce qui concerne la question des fouilles, j'ai dit hier que celles-ci, qu'elles aient un caractère archéologique ou religieux, ont pour prix la profanation des sanctuaires d'une autre foi, de sorte qu'une situation très regrettable en résulte.

12. Le représentant d'Israël a dit hier qu'aucune fouille archéologique n'a eu lieu dans l'enceinte de la mosquée et que les seules fouilles faites dans la région sont celles qui se poursuivent dans la partie méridionale et qui, conformément à des projets approuvés à l'origine par les autorités jordaniennes, ont débuté avant 1967. Je suis certain que le représentant de la Jordanie aura quelque chose à dire sur cet aspect particulier de la question. Quant à ma délégation, son devoir est d'attirer l'attention du Conseil sur les sentiments et les opinions de la communauté musulmane de la Ville sainte, tels qu'ils sont exprimés par le Conseil suprême musulman.

13. Dans ces deux déclarations des 21 et 30 août, le cheik Hilmi, président de ce conseil, a déclaré à la presse que les autorités israéliennes violaient le droit international en autorisant des excavations à proximité de la mosquée d'Al Aqsa et sur des propriétés musulmanes. De plus, le même conseil musulman a demandé qu'il soit mis fin aux excavations autour de l'enceinte de Haram esh-Sharif, et a réclamé en outre la permission, pour des membres du Comité des architectes arabes, d'enquêter sur les fouilles qui

ont lieu sous la porte de Silsileh. Hier, le représentant israélien a démenti cela.

14. Dans le *Christian Science Monitor* du 25 août 1969, on peut lire ceci :

"Une vive controverse a récemment éclaté en Israël au sujet de la présence éventuelle, sous les deux mosquées d'Al Aqsa et du Dôme du Rocher, du Temple juif de Salomon.

"Cette controverse, qui s'est étendue à des milieux chrétiens, a commencé en septembre 1967 lorsque le Ministre israélien des affaires religieuses a entrepris des fouilles archéologiques à l'extrémité septentrionale du Mur des Lamentations.

"En janvier 1968, le Ministère a déclaré qu'il poursuivait d'autres travaux d'excavation dans les caves du Mahkama, c'est-à-dire du bâtiment dans lequel se trouve le tribunal religieux musulman, juste au nord du Mur des Lamentations. Les autorités religieuses musulmanes ont maintes fois protesté contre ces fouilles et contre la saisie et la destruction par les Israéliens de maisons et d'autres biens musulmans sis à proximité dudit bâtiment."

15. C'est dans le *Jerusalem Post* du 7 juin 1968 que l'on peut trouver ces lignes sur les fouilles entreprises sous la muraille méridionale. En outre, on a pu lire à cet égard divers articles publiés par le *New York Times* les 11 juillet et 15 août 1968. Je n'en lirai qu'un bref passage pour faire ressortir le genre de tension que créent, dans la région, ces travaux d'excavation, tension que l'on ne saurait méconnaître sans mettre la paix en danger. A propos des fouilles exécutées sous la muraille méridionale par le Pr Mazar, on pouvait lire :

"L'entrée principale du Temple, selon Josephus, passait par un double portail au centre de la muraille méridionale. Le Pr Mazar espère également dégager cette entrée, mais pour y parvenir, il est probable qu'il se heurtera à la résistance des autorités religieuses musulmanes de Jérusalem. Celles-ci ont déjà présenté une protestation à l'Organisation des Nations Unies au sujet des travaux qui se poursuivent à l'angle occidental de la muraille méridionale, car elles affirment qu'il s'agit d'une propriété musulmane.

"Le double portail soulève un problème encore plus délicat, étant donné qu'il est situé sous la mosquée argentée d'Al Aqsa, l'un des sanctuaires les plus sacrés de l'islam."

16. Je voudrais demander quelles mesures le Gouvernement israélien a prises pour mettre fin à ces travaux d'excavation et pour permettre au Comité des architectes arabes de procéder à une enquête. Si cette question et diverses autres restent sans réponse, la responsabilité du Gouvernement israélien ressortira clairement.

17. M. Tekoah a parlé aussi de la profanation des Lieux saints, citant à cet égard la profanation de la partie occidentale du Mur des Lamentations. Mais il semble oublier que cette partie de la muraille occidentale appar-

tient à Haram esh-Sharif et que des musulmans ne sauraient par conséquent la profaner. C'est la propriété du Wakf musulman. La communauté juive de Palestine, quant à elle, n'a nullement prétendu que le Mur, ou même la partie pavée qui s'étend à ses pieds, peut être sa propriété. Cela ressort nettement du rapport établi en décembre 1930 et intitulé "Rapport de la Commission désignée par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avec l'approbation du Conseil de la Société des Nations, pour déterminer les droits et titres des musulmans et des juifs sur le Mur occidental ou Mur des Lamentations à Jérusalem"<sup>1</sup>. Mais maintenant, en 1969, Israël prétend — et en recourant à la force — que le Mur est sa propriété, de même que les terrains qui l'entourent et certains autres lieux.

18. En ce qui concerne la question de Haram esh-Sharif, le représentant d'Israël a prétendu que tous les Lieux saints musulmans, y compris la mosquée d'Al Aqsa, étaient, depuis 1967, contrôlés, administrés et gardés par le Wakf. Mais voyons ce que le Conseil suprême musulman de Jérusalem disait le mois dernier à cet égard.

19. Le Conseil considérait que l'ensemble de la région de Haram esh-Sharif était une enceinte close interdite à tout le monde, sauf aux musulmans, pendant les heures de prière, et ce jusqu'à nouvel avis. Les forces occupantes israéliennes ont-elles respecté cette demande du seul organe légitime à Jérusalem ? D'autre part, le Conseil suprême musulman a réclamé la fermeture du portail de Magharbah en insistant pour que sa clef soit immédiatement remise au Comité du Wakf. A cet égard, ma délégation voudrait poser les questions suivantes : 1) pourquoi, tout d'abord, les autorités israéliennes ont-elles confisqué la clef de l'un des portails de la mosquée d'Al Aqsa ? 2) Quel droit moral ou juridique les autorités israéliennes d'occupation peuvent-elles invoquer pour justifier cette confiscation ? 3) Dans quel "esprit", pour reprendre les termes du représentant d'Israël, les Israéliens conservent-ils cette clef, et à quelles fins ?

20. En ce qui concerne la question de la profanation des Lieux saints, j'ai relevé dans ma déclaration d'hier que les sanctuaires sacrés des musulmans, à Jérusalem, n'intéressaient pas les seuls habitants musulmans de la ville, mais aussi tous les musulmans dans le monde. En fait, c'est l'une des raisons principales de la participation de ma délégation à ce débat. Le représentant d'Israël a cherché à convaincre le Conseil du fait que son gouvernement aurait pris toutes les précautions nécessaires pour mettre les sanctuaires à l'abri de toute profanation ou de tout acte sacrilège. Pourtant, le Conseil suprême musulman de Jérusalem, dans une déclaration communiquée à la presse le 21 août par le cheik Hilmi, a protesté contre le fait que les Israéliens "avaient, à maintes reprises, profané les Lieux saints musulmans, un groupe de jeunes Israéliens, notamment, ayant récemment organisé une parade militaire à l'intérieur de la zone de la mosquée".

<sup>1</sup> Londres, His Majesty's Stationery Office, 1931. [Le rapport de la Commission a été distribué en anglais seulement sous la cote S/8427/Add.1, en date du 23 février 1968.]

21. Dans ma déclaration d'hier, j'ai dit que la question d'Al Aqsa touchait les musulmans du monde entier. La question que j'ai posée au représentant d'Israël exige une réponse parce que les actes et les attitudes des autorités israéliennes d'occupation envers les sanctuaires musulmans comme envers les habitants musulmans des territoires occupés demeurent une source de graves préoccupations pour les musulmans du monde entier. Les déclarations faites par les autorités israéliennes, à propos de l'incendie de la mosquée d'Al Aqsa, sur les objectifs poursuivis par Israël à l'égard de la mosquée sont en contradiction avec ce qui a été rapporté dans la presse internationale et avec les déclarations faites par cet organisme éminent qui s'intéresse de très près à la protection et à la préservation des sanctuaires musulmans de la Ville sainte, je veux dire le Conseil musulman suprême de Jérusalem. Dans l'esprit des musulmans, il y a des doutes graves et seule une enquête impartiale permettra, ainsi que l'a suggéré le Conseil musulman suprême, de les dissiper.

22. Le PRESIDENT (*traduit du russe*) : J'invite le représentant de la Jordanie à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

23. M. EL-FARRA (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, en cette occasion solennelle, c'est vraiment un plaisir pour moi de vous voir occuper le fauteuil présidentiel. Nous savons que vous apporterez à l'exercice de ces importantes fonctions votre compétence habituelle et la sagesse de votre jugement. Les relations amicales qui, fort heureusement, existent entre la Jordanie et votre grand pays, l'Union soviétique, ne sauraient manquer de devenir toujours plus fermes et plus fortes.

24. C'est également pour moi un agréable devoir que de rendre un hommage tout particulier à votre prédécesseur, M. de Piniés, représentant permanent de l'Espagne.

25. Avant de venir à cette séance du Conseil, il y a un moment, j'ai reçu le télégramme que voici. Je pensais qu'il contenait des instructions de mon gouvernement, mais j'ai découvert que son contenu était bien différent. Ce télégramme, signé de "La Ligue juive de défense", était ainsi libellé :

"Vous considérons directement responsable de tous actes de terreur antijuifs. Au cas où tels actes se produiraient, considérez-vous objet légitime de châtement mérité."

26. La même Ligue juive de défense est apparue à la télévision, le 4 septembre, à New York, représentée par un groupe d'hommes en uniforme avec leur chef. Il est surprenant de recevoir des menaces transmises par les moyens de communication, en l'espèce par télégramme. Antérieurement, nous avons reçu d'autres lettres d'un groupe appelé les "Minutemen". Des coups de téléphone parviennent à nos services, à mon bureau en particulier, tous les matins et tous les après-midi.

27. Si je fais allusion à cette situation anormale dans laquelle se trouvent ici certains Membres des Nations Unies, c'est non seulement pour rappeler au Conseil le genre de vie que nous menons ici, non seulement pour appeler son

attention sur l'atmosphère dans laquelle nous vivons, mais aussi pour rappeler à chacun à cette table la condition de nos frères dans les régions occupées; je tiens à ce qu'on se souvienne des captifs d'Israël, que ce soit à Gaza, sur la rive occidentale du Jourdain, sur les hauteurs de Golan ou dans le Sinai.

28. A un moment où la Jordanie est vivement préoccupée des dangers toujours plus grands que font courir à notre région l'occupation israélienne et le refus persistant d'Israël de donner suite aux résolutions du Conseil à propos de Jérusalem, les Israéliens ont dévoilé davantage encore leurs mobiles et leurs intentions agressives. A maintes reprises, nous avons parlé de l'expansion israélienne. Nous avons expliqué les mesures prises par Israël pour assurer l'annexion complète de Jérusalem et changer ainsi la nature et l'aspect de la Ville sainte.

29. Aujourd'hui, ma délégation se joint à 24 autres Membres représentant 750 millions de personnes de foi musulmane qui ont demandé au Conseil de se réunir pour examiner un drame particulièrement grave, l'incendie de la mosquée d'Al Aqsa, incendie qui, à l'aube du 21 août 1969, a sérieusement endommagé ce lieu historique.

30. Je me trouvais moi-même dans la région du Moyen-Orient ce jour-là. J'étais en Jordanie au moment où ce crime abominable a été commis. J'ai été témoin de l'horreur et de la consternation des Arabes, chrétiens aussi bien que musulmans. J'ai lu également le communiqué du Président du Conseil suprême musulman de Jérusalem à propos des circonstances dans lesquelles a été commis ce crime. Le Président de ce conseil, le cheik Al Muhtasib, a repoussé les allégations d'abord formulées par les Israéliens, selon lesquelles le feu aurait été causé par un court-circuit.

31. Les Israéliens ont tenté de minimiser la gravité de l'affaire alors que non seulement ils tardaient à atteindre la mosquée qui brûlait, mais empêchaient les habitants qui se trouvaient sur les lieux d'aider à éteindre l'incendie. Plus tard, ils ont imposé un couvre-feu dans la vieille ville de Jérusalem, afin que nul ne puisse combattre le sinistre ou être témoin de l'efficacité israélienne, ou plutôt du manque d'efficacité dont Israël a fait preuve dans l'extinction de l'incendie.

32. Les autorités israéliennes ont fourni plus d'une explication concernant le début de cet incendie et, en fin de compte, un Australien a été accusé du crime. Conformément aux nouvelles provenant de sources israéliennes, le suspect australien est un ami d'Israël, que l'Agence juive a fait venir en Israël pour y travailler. Cette même agence a pris des dispositions pour que cet Australien soit employé pendant quelques mois dans un kibboutz, afin d'y apprendre la langue hébraïque et s'y pénétrer des enseignements sionistes. Les rapports publiés dans le *Jerusalem Post* du 25 août 1969 — c'est un journal israélien semi-officiel — relatifs à la vie de cet Australien au kibboutz et à son rêve de construire le Temple de Salomon, font naître des doutes sur cette affaire et renforcent les craintes et les préoccupations des musulmans pour leurs sanctuaires sacrés; en outre, ces rapports font la lumière sur le criminel et sur ses complices.

33. Nous n'avons pas oublié les déclarations faites le 5 juin 1967, après l'occupation israélienne, sur l'avenir de Jérusalem; nous n'avons pas davantage oublié le rapport de Menahem Borsh publié dans *Yedihote Ahronote* le 18 août 1969, trois jours à peine avant l'incendie de la mosquée, où il était souligné que le Temple serait reconstruit à l'emplacement même dont "des étrangers avaient essayé de s'emparer". La profanation de cette mosquée sainte par un groupe de membres du Bitar, trois jours à peine avant l'incendie volontaire, constitue un exemple frappant des mobiles et des desseins d'Israël.

34. Ce qui s'est passé le 21 août 1969 n'a pas seulement été l'incendie prémédité et criminel d'un monument sacré, mais également un défi lancé aux sentiments de notre peuple, et une cause de vive préoccupation pour tous les États pacifiques. A la suite de cet acte criminel, la tension n'a fait que grandir dans notre région, l'horreur est arrivée à son comble et il règne une situation qui met gravement en danger la paix et la sécurité internationales. Ainsi que je vais le démontrer, la responsabilité de l'incendie criminel incombe nettement aux occupants israéliens qui, enivrés par leur victoire militaire, poursuivent obstinément leurs plans illégaux d'expansion, au mépris total de la volonté de la communauté internationale.

35. Voyons ce qui s'est réellement passé le jeudi 21 août 1969. Un incendie a éclaté à la mosquée d'Al Aqsa très tôt ce matin-là. Les musulmans qui étaient en prière dans la mosquée et d'autres personnes ont accouru sur les lieux pour enlever certains objets de valeur et éteindre l'incendie. Les pompiers jordaniens de Jérusalem ont été alertés. Les personnalités religieuses musulmanes ainsi que des fonctionnaires jordaniens de la zone occupée par Israël sont arrivés à la mosquée.

36. Le monde a été informé par Radio-Israël qui a diffusé la nouvelle en langue arabe, à 8 h 30, c'est-à-dire 70 minutes après que l'incendie eut éclaté. L'émission a simplement mentionné cet acte criminel sans donner d'explications et sans indiquer si l'incendie avait été maîtrisé ou non. Dans l'intervalle, les brigades de pompiers jordaniens de Ramallah et même celles d'Al Khalil (Hebron) et de Naplouse sont arrivées à la mosquée — et tout le monde sait qu'il faut plus d'une heure pour parcourir en voiture la distance qui sépare Jérusalem de ces deux villes. Avec l'aide de ces brigades et de la population se trouvant déjà sur les lieux, l'incendie a pu enfin être circonscrit et éteint. Selon l'agence Reuters, il a fallu à ces cinq brigades de pompiers plus de cinq heures d'efforts pour avoir raison de l'incendie. C'est ce que les autorités israéliennes ont d'ailleurs confirmé dans une certaine mesure. Comme l'a déclaré Teddy Kollek, maire illégal de Jérusalem, à la conférence de presse qu'il a tenue ce même jour, et selon Radio-Israël également, ce n'est qu'à 10 h 30 que l'incendie a pu être éteint. M. Tekoah aurait dû se mettre d'accord avec les autorités israéliennes, avec Radio-Israël et avec M. Kollek avant d'affirmer au Conseil qu'il a fallu une heure environ pour éteindre cet incendie. D'après nos constatations, ce n'est qu'à 10 h 30 qu'ils y sont parvenus. Les affirmations de M. Tekoah ne semblent pas, de toute évidence, concorder avec celles des témoins israéliens qui ont reconnu que l'on avait perdu du temps et qui ont essayé d'expliquer ce retard. Les habitants et les témoins sont convaincus que les pompiers israéliens ne sont

pas arrivés tout de suite sur les lieux et qu'ils n'ont pas fait leur travail de façon satisfaisante.

37. L'après-midi de ce même jour, le commandant de la brigade des pompiers a déclaré aux journalistes que le pompage de l'eau s'était fait rapidement et normalement au début mais que, huit minutes plus tard, un incident s'était produit et que l'eau n'arrivait plus et qu'il n'avait pas été possible de rétablir l'acheminement de l'eau. Voilà un incident sur lequel tous les membres du Conseil pourront méditer. Le commandant des pompiers a dit que l'on ne savait pas si cet incident était d'ordre technique ou s'il s'agissait d'un acte prémédité. Il y a lieu, toutefois, de rappeler qu'après l'occupation israélienne les canalisations d'eau de la ville ont été branchées sur celles de la partie occidentale pour que les Israéliens puissent exercer un contrôle total sur le système d'adduction d'eau. Cet acte a notamment suscité les vives critiques et les appréhensions du maire arabe, Rouhi El-Khatib, et de l'ancien Président du Conseil musulman, Abdul Hamid Es-Sayeh, qui ont tous les deux été expulsés de Jérusalem et refoulés sur la rive orientale du Jourdain.

38. Quelles explications les Israéliens ont-ils données de l'incendie ? Le commandant de la brigade de pompiers israéliens, Abraham Libermann, en a donné une première version, en déclarant qu'à son avis l'incendie avait dû être causé par une étincelle provenant d'une soudeuse. Telle a été la première allégation et tentative d'explication. Après avoir compris que cette explication n'était guère plausible, les officiels israéliens et la radio ont déclaré que le feu avait été provoqué par un court-circuit. C'est la deuxième version. Le Gouvernement israélien l'a faite sienne et en a fait apparemment la version définitive. Lorsque la vérité a commencé à se faire jour et que le Conseil suprême musulman a fait part de ses observations et de ses conclusions, étayées sur les témoignages de personnes qui se trouvaient dans la mosquée, le Gouvernement israélien s'est trouvé contraint d'abandonner la deuxième version et d'en adopter une troisième.

39. A ce moment-là, Israël n'avait plus d'autre choix et a dû adopter une position totalement différente. Israël s'est, alors, érigé en protecteur des Lieux saints. Un certain Dennis Rohan a dû être arrêté rapidement et ce n'est pas Israël qui a été accusé de négligence, mais les gardiens musulmans de la mosquée.

40. Voilà apparemment ce qui s'est passé ou, plus exactement, voilà tout ce que nous savons de cet incident. Cependant, c'est ce qui ne s'est pas produit qui amène à s'interroger sur de graves questions et les réponses à ces questions permettraient peut-être d'élucider les raisons de cet incendie criminel. Après tout, c'est en posant des questions pertinentes que l'on peut aboutir à des conclusions rationnelles. Cela est d'autant plus vrai, en l'occurrence, que le Gouvernement israélien, M. Tekoah et d'autres officiels israéliens ont laissé bon nombre de ces questions sans réponse.

41. La première de ces questions est la suivante : pourquoi les fonctionnaires israéliens et Radio-Israël ont-ils déclaré, avant que la moindre enquête n'ait eu lieu sur place, tout de suite après le début de l'incendie, que le feu avait été causé par des contacts électriques défectueux ?

42. Deuxième question : où se trouvaient les pompiers israéliens pendant que l'incendie prenait de plus en plus d'ampleur, alors que les pompiers jordaniens venus pourtant de très loin se trouvaient sur place ? Les pompiers israéliens de Jérusalem ont-ils été délibérément retardés ou appelés avec retard ?

43. Troisième question : pourquoi le pompage de l'eau a-t-il subitement été interrompu ? S'agissait-il d'une coïncidence ou d'un acte prémédité de la part des autorités chargées du service des eaux ?

44. Quatrième question : pourquoi Israël insiste-t-il pour conserver la clef d'une des principales portes de la mosquée d'Al Aqsa ? Y a-t-il un rapport entre cette clef et cet événement ? Quel rôle a joué cette clef – que détiennent les Israéliens – et qui ouvre l'une des principales portes de la mosquée d'Al Aqsa ? Si les Israéliens répondent honnêtement à cette question, nous découvrirons peut-être que c'est là la clef du problème.

45. Cinquième question : à quel moment et pour quelle raison Israël a-t-il renoncé à ses deux premières versions de l'événement pour s'ériger ensuite en protecteur des Lieux saints ?

46. Et ma dernière question : qui est Dennis Rohan ? Agissait-il de son propre chef ?

47. Personne n'ignore que le Gouvernement israélien de même que diverses organisations sionistes ont modifié le caractère et le statut de Jérusalem, contre le gré de sa population, en défiant ouvertement l'Organisation des Nations Unies et en ne tenant aucun compte des deux décisions adoptées à l'unanimité par l'Organisation [résolutions 252 (1968) et 267 (1969)]. Ma délégation s'est élevée à maintes reprises contre ces dispositions, et le Conseil de sécurité ainsi que l'Assemblée générale ont fermement pris position contre les mesures adoptées par Israël. Cependant, cela n'empêche pas Israël de continuer à appliquer ses plans.

48. L'incendie d'Al Aqsa ne saurait être considéré comme un fait isolé. La mosquée est située dans un quartier de la Vieille Ville où l'on a procédé à des démolitions et ses habitants ont été expulsés de force pour qu'on puisse y aménager une place où les Israéliens pourraient aller prier. Selon un entretien avec son père adoptif – un Israélien du kibboutz, Mishmar Hasharon – qui a été publié dans le *Jerusalem Post* du lundi 25 août 1969, soit quatre jours après l'événement, Dennis Rohan estimait, après avoir passé quelques mois au kibboutz, que ces démolitions n'étaient pas suffisantes et que la place n'avait pas été aménagée à l'endroit voulu. D'après son père adoptif, après avoir passé cette assez longue période au kibboutz, Dennis Rohan en était arrivé à croire que le Temple devait être édifié et qu'à cette fin la mosquée d'Al Aqsa devait disparaître, comme on avait fait disparaître le quartier Magharbah.

49. La question qui se pose est celle-ci : Rohan est-il un excentrique ? Il est difficile de répondre de façon catégorique. Si nous jugeons sa pensée dans le contexte des enseignements sionistes fondés sur des interprétations très fantaisistes de la Bible et de l'endoctrinement qu'il a subi – il a en effet vécu plus de deux mois et demi dans un

kibboutz —, Rohan est alors aussi normal que tout autre sioniste d'Israël. Les sionistes et leur mouvement n'ont-ils pas exploité la religion à des fins politiques et séculières ? Des interprétations religieuses messianiques ne sont-elles pas à l'origine de la création de l'Etat d'Israël en Palestine et de l'idée même de l'existence d'un Etat juif dans cette région ? N'a-t-on pas continué à alimenter ce fanatisme religieux, comme à Al-Khalil (Hebron), et à préconiser la création de nouvelles colonies israéliennes sur notre territoire ou sur d'autres parties du territoire occupé, notamment à Jérusalem ? Al Aqsa n'est qu'une petite partie — certes extrêmement vénérée — de Jérusalem ; et Jérusalem ne représente qu'une petite partie des territoires occupés.

50. Rohan a-t-il, après tout, agi de son propre chef ? N'est-ce pas un organisme juif, la Jewish Agency, qui l'a fait venir en Israël ? Où s'est-il procuré tout l'argent qu'il a proposé aux gardiens d'Al Aqsa le matin de l'incendie et que ceux-ci ont refusé ? Selon le *Times* de Londres, du 12 septembre 1969 : "Rohan a, en s'en allant, offert à chacun des gardiens 110 livres sterling qu'ils ont refusé d'accepter, d'après ce qu'a dit M. Hilwani." Le cheik, soupçonnant quelque chose, est ensuite entré dans la mosquée et en est ressorti en criant : "Ils ont brûlé la chaire." Selon le même journal israélien semi-officiel, le *Jerusalem Post* du 25 août 1969, les parents adoptifs de Rohan au kibboutz ont dit que celui-ci ne leur avait jamais semblé manquer d'argent.

51. Ce n'est pas seulement ce qui s'est passé à la mosquée d'Al Aqsa, et ce qui se passe à Jérusalem depuis un certain temps, qui suscite les craintes et les appréhensions de 750 millions de musulmans et d'autres peuples épris de paix dans le monde, mais c'est l'avenir de Jérusalem et des autres régions occupées par les Israéliens qui cause des inquiétudes. La seule conclusion qui vient inmanquablement à l'esprit est que les Lieux saints et autres lieux ne seront en sécurité que lorsque Israël se sera retiré.

52. J'en viens maintenant à ce qui est, à mon avis, le point le plus important de la déclaration de M. Tekoah. M. Tekoah nous a dit que le criminel avait été arrêté, qu'un tribunal avait été constitué, que Rohan serait bientôt jugé et que si sa culpabilité était prouvée, la peine prévue par la loi lui serait appliquée. Or, la question qui se pose est de savoir à quelle loi se réfère M. Tekoah ? C'est précisément à la loi israélienne que tous les membres du Conseil, sans exception, ont déclaré non valable. La loi sur laquelle ces accusations sont fondées et la loi portant création du prétendu comité d'enquête sont des lois que le Conseil a déclarées nulles à maintes reprises. Le Conseil suprême musulman de Jérusalem a également rejeté ces lois et ledit comité. Ce sont précisément les lois que les membres du Conseil ont demandé à Israël de rapporter. Le Conseil a déclaré que : "... en cas de réponse négative ou d'absence de réponse d'Israël, le Conseil se réunira de nouveau sans délai pour envisager quelles autres dispositions devraient être prises en la matière" [résolution 267 (1969), par. 7].

53. Y a-t-il eu une réaction de la part d'Israël ? En effet, M. Tekoah s'est présenté devant le Conseil, s'est départi de son agressivité habituelle et a déclaré d'une voix douce et respectueuse : "Nous appliquons les lois, ces lois que vous avez rapportées, pour évaluer la situation à Jérusalem, et

nous demandons au Conseil de prendre note et d'accepter ce fait accompli."

54. Le représentant d'Israël ne devrait pas avoir le droit de faire naître pareille confusion. Il déclare au Conseil que tout est réglé, qu'un tribunal vient d'être constitué, qu'une commission a été créée et que la personne en question sera jugée de façon équitable. Je vous prie une fois de plus de bien réfléchir à ceci : à quelles lois le représentant d'Israël se réfère-t-il ? Ce n'est certes pas aux lois prévues par la Convention de Genève, et encore moins aux lois jordaniennes. Il me faut rappeler encore une fois que les Israéliens invoquent les lois que les membres du Conseil ont déclarées nulles et non avenues, les lois et règlements que le Conseil a demandé de rapporter. Israël a dit très clairement que l'instruction préparée contre Rohan est fondée sur les sections 317 à 322 de la *Criminal Law Ordinance*. Les Israéliens ont également souligné que la Commission d'enquête chargée de déterminer les causes de l'incendie d'Al Aqsa était la première commission ainsi constituée au titre de l'*Inquiry Commission Law* du 30 décembre 1968. Ces deux lois sont israéliennes et le Conseil a déclaré qu'elles n'étaient pas valides. Ce sont des lois illégales et Israël vient demander au Conseil de sécurité d'approuver ce que celui-ci a déjà expressément déclaré non valide.

55. Je ferai observer très respectueusement au Conseil que M. Tekoah présente ses arguments d'une manière tendant à créer la confusion. Je dirai même qu'il agit de mauvaise foi étant donné que, tout en sachant que ces lois ont été déclarées nulles, il essaie néanmoins d'obtenir que le Conseil les approuve.

56. Les preuves qui viennent d'être données ainsi que le comportement des Israéliens permettent de voir cette question sous un nouveau jour. La nécessité d'agir avec fermeté pour mettre fin à la situation tragique de Jérusalem n'en apparaît que mieux. Des mesures palliatives ne régleront pas cette situation, car elles ne feront pas disparaître l'amertume qu'éprouvent le monde musulman et, en fait, le monde entier.

57. Vous-même, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, avez entendu M. Tekoah déclarer que les Juifs et les Arabes avaient associé leurs efforts pour éteindre l'incendie et qu'un esprit de coopération avait prévalu. Or, je vous ai déjà démontré quel rôle les Israéliens ont joué dans cette lutte contre l'incendie et je vous ai dit de quelle façon ils avaient coopéré. Quoi qu'il en soit, une coopération franche et authentique est fondée sur certains éléments qui semblent avoir échappé à M. Tekoah.

58. Mais pourquoi donc la paix et la justice ne seraient-elles pas à la base de la coopération ? Pourquoi est-ce que la Charte des Nations Unies, les résolutions du Conseil et celles de l'Assemblée générale ne pourraient-elles servir de base à cette forme de coopération ? Israël ne doit pas s'attendre que les Nations Unies considèrent que des agissements criminels peuvent être entre les Arabes et les Israéliens un moyen légitime de coopération. Dans ce cas, Israël commettra encore d'autres crimes. Ce n'est pas par des effusions de sang que l'on aboutira à la paix. Les Israéliens ont le choix entre l'amour et la haine. M. Tekoah se trompe lourdement s'il pense qu'un incendie criminel

peut inciter l'autre partie à coopérer. Brûler Al Aqsa c'est aussi brûler le cœur de tous les musulmans. Cela ne peut qu'encourager Israël à commettre de nouveaux actes de défi et les Israéliens seront tentés de continuer sur la voie des agressions et des effusions de sang.

59. Nous sommes prêts à coopérer pleinement à la mise en oeuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, de toutes les résolutions de l'Assemblée générale et de toutes les résolutions de l'ONU. Qu'Israël fasse preuve de bonne volonté, non en paroles, mais par des actes. C'est ainsi que l'on parviendra à une paix véritable.

60. C'est la première fois que je m'adresse au Conseil de ce côté-ci de la table. M. Tekoah est assis non loin de moi, mais il ne m'entend pas.

61. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Je vous remercie des aimables paroles que vous m'avez adressées.

62. Au sujet de la déclaration faite au cours de son intervention d'aujourd'hui par le représentant de la Jordanie au sujet des menaces de caractère terroriste dirigées contre les représentants permanents d'Etats Membres des Nations Unies, j'estime, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, qu'il convient de déclarer que la question soulevée par le représentant de la Jordanie affecte les intérêts communs de tous les Etats Membres.

63. Il me paraît nécessaire d'appeler l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur ce point en le priant de bien vouloir examiner la question avec le représentant permanent des Etats-Unis afin que les mesures appropriées puissent être prises.

64. En conclusion, étant donné l'identité du prochain orateur inscrit, le représentant de la Jordanie pourra, s'il l'estime souhaitable, rester à la table du Conseil.

65. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant d'Israël, à qui je donne la parole.

66. **M. TEKOA**H (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais rassurer le représentant de la Jordanie : non seulement j'ai écouté et entendu ce qu'il a dit, mais en écoutant sa déclaration, j'ai songé à un vieux dicton rabbinique juif qui dit : "Lorsque le mensonge a vu qu'il n'avait pas de jambes pour se tenir debout, il s'est fait des ailes." Les ailes que le représentant de la Jordanie a fabriquées pour les mensonges qu'il a choisis d'inclure à sa déclaration d'aujourd'hui ressemblent quelque peu, dirait-on, aux ailes des avions égyptiens; elles ne restent guère longtemps en l'air.

67. Ainsi le représentant de la Jordanie a cru nécessaire et opportun de parler des causes de l'incendie. Plusieurs heures après le début de l'incendie du 21 août, la télévision et la radio officielles jordaniennes ont informé le monde arabe que le Cabinet israélien s'était réuni en séance extraordinaire pour délibérer et avait pris la décision d'incendier la mosquée. Maintenant que le monde entier est parfaitement au courant des faits et qu'il est difficile, même pour le représentant de la Jordanie, de nier que c'est avec l'assistance des autorités musulmanes de Jérusalem qu'un suspect a été arrêté et inculpé d'incendie volontaire, le représentant

de la Jordanie vient porter devant le Conseil de sécurité l'accusation ridicule selon laquelle le suspect, un jeune touriste chrétien, a été amené en Israël par les autorités israéliennes afin de provoquer un incendie.

68. Pour formuler ces accusations fantaisistes, le représentant de la Jordanie s'appuie sur le fait que le jeune homme, étant un ami d'Israël, travaillait dans un kibboutz et avait même appris l'hébreu. J'aimerais assurer le représentant de la Jordanie qu'il y a des milliers de chrétiens et de bouddhistes, de même que des musulmans, amis d'Israël, qui passent leur temps dans les kibboutzim, attirés par leur atmosphère et leur société particulières, qui y travaillent et y apprennent l'hébreu. En fait, rien, en principe, n'empêche le représentant de la Jordanie d'en faire autant — et je ne pense pas, s'il le fait, qu'il ait à craindre d'être pour autant accusé de préméditer un incendie.

69. Le représentant de la Jordanie a également répandu des calomnies en disant que les autorités israéliennes avaient mis longtemps à combattre le sinistre, alors que, contrairement à ce qui s'est passé lors de l'incendie du Saint-Sépulcre en 1949 où il a fallu 24 heures aux autorités jordaniennes pour maîtriser le sinistre, l'incendie d'Al Aqsa a été éteint au bout d'une heure et les pompiers ne se sont plus occupés ensuite que des décombres. Il a même été jusqu'à dire que les autorités israéliennes avaient coupé les tuyaux d'eau. Je ne pense pas que des allégations de cet ordre méritent même d'être relevées.

70. Je me bornerai à citer l'hebdomadaire catholique *The Tablet* du 30 août :

"Il est inquiétant de constater qu'avant même qu'on ait trouvé une preuve certains Arabes ont eu comme première réaction de blâmer les autorités israéliennes. Même maintenant que ces accusations invraisemblables ont été abandonnées, les Arabes accusent encore les autorités israéliennes d'avoir été incompetentes à lutter contre l'incendie; mais comme les Arabes eux-mêmes avaient coupé les tuyaux plutôt que de permettre à des infidèles de pénétrer dans ce saint lieu, il est difficile d'ajouter foi à une telle accusation. Cela ne fait que confirmer cette triste et évidente vérité : lorsque les passions s'enflamment, on est prêt à croire n'importe quelle accusation, et les questions dont on viendrait facilement à bout dans une atmosphère plus détendue deviennent impossibles à résoudre."

Les autres allégations du représentant jordanien ne sont guère plus convaincantes.

71. Je pense qu'il est bon, à ce stade, de communiquer au Conseil les chefs d'accusation retenus contre l'accusé, Michael Rohan, soupçonné d'avoir commis l'incendie volontaire de la mosquée d'Al Aqsa le 21 août. L'accusation comporte deux parties : la tentative d'incendie commise le 11 août 1969, et l'incendie du 21 août. L'accusation souligne que Rohan a agi sous l'impulsion de sentiments religieux extrêmes. Les deux parties de l'accusation donnent des détails sur la préparation méticuleuse, l'acquisition de l'équipement et du matériel nécessaires à l'incendie et sur les reconnaissances préliminaires que l'accusé a effectuées à la mosquée d'Al Aqsa.

72. Après sa première tentative manquée, Rohan a procédé à des reconnaissances détaillées presque chaque jour pour découvrir la partie la plus vulnérable de la mosquée; c'est alors qu'il a décidé de mettre le feu aux marches de la chaire de bois, le *minbar*.

73. L'accusation révèle que la première tentative d'incendie avait laissé des traces, mais que l'affaire n'a pas été rapportée à la police. Les jours précédant le 20 août, Rohan s'était lié d'amitié avec les gardiens de la mosquée et le 20 il a été autorisé par l'un d'entre eux à y pénétrer le matin suivant, avant les heures normales d'ouverture au public, sous prétexte qu'il désirait prendre quelques photos tranquillement. Cela explique comment Rohan a pu entrer dans la mosquée le 21 août avant 7 heures du matin et placer des bidons d'essence sous les marches de la chaire. Il a attaché ces bidons avec un foulard trempé dans du kérosène et y a mis le feu. Après quoi il a quitté la mosquée par l'entrée principale, a pris congé de ses amis les gardiens et est sorti de la Vieille Ville par la Porte du Lion. Sur le chemin du musée Rockefeller, Rohan s'est débarrassé d'un sac et d'une bouteille, a pris un taxi jusqu'à la station d'autocars de Egged et a quitté Jérusalem. Le feu s'est propagé à l'aile méridionale de la mosquée. La police a cité à comparaître 32 témoins à charge.

74. L'affaire étant à présent en instance d'être jugée, je n'en dirai pas davantage.

75. Je souhaite insister à nouveau sur le fait que mon gouvernement ne verrait pas d'objection à ce que toute personne désireuse de se faire une opinion sur place assiste au procès ou visite la mosquée.

76. A la 1507<sup>ème</sup> séance du Conseil de sécurité, le représentant du Pakistan a cité la Bible : "Priez pour la paix à Jérusalem", dit le livre des Psaumes. Depuis des temps immémoriaux, jour après jour, trois fois par jour et en action de grâces après chaque repas, les juifs du monde entier prient pour Jérusalem et pour la paix à Jérusalem. C'est la paix à Jérusalem qui est aujourd'hui au premier plan de nos préoccupations.

77. Ce n'était malheureusement pas de paix que les déclarations belliqueuses d'aujourd'hui parlaient. Elles se faisaient l'écho des appels à la guerre, lancés avec une intensité croissante dans les capitales arabes depuis le 21 août. Elles se faisaient l'écho du discours du 23 août du président Nasser : "Nos yeux sont fixés sur Al Aqsa – la prochaine guerre ne sera pas une guerre de libération mais une guerre de purification", une guerre de purification, comme les massacres mongols promis par la Ligue arabe lorsque les pays qui en font partie ont envahi Israël en 1948; une purification de la terre des Juifs au sens où l'entendait le macabre slogan de Hitler *Judenrein* – purifié des Juifs.

78. Mais nous ne perdrons pas espoir. Nous continuons de prier pour que le caractère sacré et la sérénité de Jérusalem et des Lieux saints ne soient pas troublés par l'avènement d'un climat de controverse sur un sujet qui devrait unir tous les hommes sincères et de bonne volonté. C'est pourquoi je laisserai l'opinion mondiale juger les déplorables incitations à la violence et les accusations absurdes dirigées contre Israël.

79. L'opinion mondiale a rarement été plus unie et plus nette. Le Comité des droits de l'homme de la Suisse neutre a publié une déclaration le 24 août, qui disait notamment :

"Il y a peu de temps, deux représentants de ce comité ont visité les Lieux saints dans la Jérusalem orientale, et en particulier les mosquées d'Omar et d'Al Aqsa. Ils ont pu constater en personne le soin avec lequel les autorités israéliennes assurent à toutes les personnes de toutes les religions le libre accès aux Lieux saints. Les témoignages des pèlerins indiquent que les Lieux saints sont même dans une certaine mesure en meilleur état qu'ils ne l'étaient sous l'administration jordanienne. D'après des conversations qui ont eu lieu entre des citoyens israéliens et des fonctionnaires du gouvernement, il ressort clairement qu'il n'y a pas eu de manifestations d'hostilité entre les diverses croyances. L'accusation selon laquelle on aurait eu l'idée ou le dessein de détruire les Lieux saints d'autres croyances est absolument dénuée de tout fondement. Ce serait contraire aux intérêts d'Israël. L'accusation arabe ne repose en fait sur aucune preuve. Elle a été formulée avant même que les causes de l'incendie aient été recherchées. Ces accusations sont une preuve que les dirigeants arabes incitent systématiquement leur peuple à haïr Israël et qu'ils n'hésitent pas à exploiter les sentiments religieux à des fins politiques. Ce genre d'exploitation est tout à fait contraire au véritable esprit religieux et aux principes des droits de l'homme. Le véritable esprit religieux n'aurait jamais recours à des preuves falsifiées pour saper la compréhension entre les peuples, telle que la conçoit la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies."

80. M. Chabi Mama, ministre de l'éducation du Dahomey et éminent dirigeant musulman, déclarait le 28 août :

"Jérusalem ne peut plus être divisée en deux villes. Elle doit rester unie. Je le dis non seulement parce que je suis pour l'unité et contre tout ce qui divise, mais aussi parce que le fait de couper une ville en deux est stupide et inhumain. Quant à la mosquée, je l'ai vue, et il ne semble pas qu'elle ait beaucoup souffert; les dommages qu'elle a subis sont à première vue facilement réparables. Pour ce qui est du coupable, Michael Rohan, il a été arrêté et il a reconnu sa culpabilité. Israël n'a aucune responsabilité dans cet acte, et l'opinion mondiale ainsi que l'opinion africaine jugeront sur la base des faits tels qu'ils ressortent de l'enquête actuellement en cours et tels qu'ils apparaîtront au procès."

81. Al-Haj Garba-Jahumpa, autre homme d'Etat musulman et ministre de l'éducation, de l'hygiène et du bien-être social de la Gambie, déclarait à la presse le 27 août, après une visite à Al Aqsa :

"Je repousse fermement toute accusation selon laquelle Israël et le peuple juif en tant que tel seraient impliqués dans l'incendie de la mosquée. La campagne actuelle menée contre Israël est le fruit de l'ignorance, ou de la propagande opportuniste. Elle n'a rien à voir avec des motifs religieux. J'étais à Jérusalem jeudi dernier et j'ai eu l'occasion de voir la brigade du feu éteindre l'incendie. Elle a travaillé très dur et a accompli un travail magnifique en réussissant à sauver le dôme d'Al Aqsa.

“Je suis entièrement convaincu que le bon travail des pompiers a épargné de bien plus grands dommages à Al Aqsa. J'ai pleine confiance en la commission d'enquête et j'attends ses conclusions avec intérêt.”

82. Le Ministre des affaires publiques du Tchad, M. Mahamat Rahama Saleh, a déclaré au cours d'une interview accordée à la presse le 8 septembre à Jérusalem :

“Israël a fait tout son possible pour circonscrire le sinistre à Al Aqsa. Je ne crois pas aux accusations selon lesquelles Israël serait responsable de l'incendie. Israël n'a rien négligé de son devoir pour protéger les Lieux saints. J'en ai moi-même eu la preuve aujourd'hui lorsque j'ai prié à Al Aqsa et à la mosquée d'Omar... J'ai été fort impressionné par la liberté dont jouissent les confessions non juives en Israël.”

83. L'exploitation de l'incendie qui a été faite pour inciter à la guerre a suscité des protestations encore plus vives.

84. Le souverain pontife lui-même a estimé nécessaire de lancer un appel et un avertissement publics. Le pape Paul VI, dans une déclaration faite le 31 août, a déploré l'incendie d'Al Aqsa et a exprimé sa compréhension pour les sentiments religieux des musulmans. Il a cependant ajouté :

“Nous comprenons leur amertume mais nous espérons qu'elle ne viendra pas aggraver encore la situation au Moyen-Orient, qui est déjà si tendue et si précaire, et nous espérons que la situation ne dégénérera pas en d'autres actes de violence ou ne suscitera pas des haines plus exacerbées qui compromettraient encore plus la cause élevée et impérieuse de la justice et de la paix.”

85. Le 26 août, le Ministre des affaires étrangères du Brésil déclarait au cours d'une conférence de presse : “Le Brésil s'inquiète beaucoup du conflit au Moyen-Orient, car il craint qu'il ne se transforme en guerre sainte, capable de provoquer un génocide.”

86. De tous les continents sont parvenus les mêmes sentiments d'inquiétude, exprimés par des hommes d'Etat, des dirigeants spirituels et des laïques. Même à Tunis des voix se sont élevées contre l'excitation des passions. Le quotidien tunisien *Al-Amal* écrivait le 26 août : “Les appels pour un *jihād* contre Israël n'étaient pas justifiés.” Le lendemain le quotidien tunisien *L'Action*, organe du parti socialiste Destour, protestait contre l'incitation à la guerre à laquelle se livrent certains dirigeants arabes. Il écrivait : “Comment peut-on ne pas voir le caractère inopportun et très maladroit de ces appels à la guerre sainte lancés ouvertement par certains dirigeants arabes.”

87. Le 30 août, l'Association bouddhiste internationale Maha Sangha, dont le siège est à Colombo, a envoyé au Secrétaire général un télégramme où il est dit notamment :

“Avec tout le respect que nous avons pour tous les fidèles de l'islam, nous leur demandons de ne pas utiliser cet incident de l'incendie de la mosquée de Jérusalem à des fins politiques, pour inciter des millions de musulmans à une guerre sainte qui pourrait causer des souffrances et des malheurs indicibles à l'humanité.”

88. La presse internationale n'a pas été moins critique que les personnalités et les organisations publiques au sujet de l'exploitation de l'incendie à des fins politiques. Je ne citerai que quelques commentaires caractéristiques. Le quotidien *El Espectador* de Bogotà écrivait le 24 août :

“Le regrettable incident de la mosquée d'Al Aqsa à Jérusalem constitue un excellent prétexte pour inciter les musulmans à la guerre sainte; c'est une aubaine pour les dirigeants politiques qui veulent attiser les flammes du fanatisme et dissimuler leurs propres erreurs.

“Comme dans toutes les enquêtes criminelles, on peut se demander qui a quelque chose à gagner? Dans les romans policiers, il est élémentaire, lorsqu'un crime est commis, de savoir à qui a profité la mort de la victime : les héritiers, ceux qui nourrissaient contre elle une rancœur secrète, ou des amis politiques ou personnels? Dans le cas présent, il n'est pas douteux que le crime est exploité par les Arabes; eux seuls peuvent en tirer un avantage politique... en exploitant au maximum l'indignation évidente de la population.

“Dans cette situation difficile, le Gouvernement d'Israël et son peuple n'ont pas d'autre défense qu'une opinion publique éclairée et le bon sens, qui exclut toute possibilité, même lointaine, d'une responsabilité israélienne dans ce crime. Cela étant, nous devons nous rappeler qu'au moment où les Arabes occupaient Jérusalem, les Lieux saints et les cimetières juifs ont été profanés de propos délibéré — c'est là un détail que ceux qui lancent des appels à la guerre sainte oublieront sans aucun doute aujourd'hui.”

89. Dans le *Figaro* de Paris du 29 août, on lit le commentaire suivant :

“Les Etats arabes ont choisi une cause qui ne résiste à aucun examen logique. Il n'y a pas lieu non plus d'accuser Israël de négligence; puisque les Arabes eux-mêmes gardaient la mosquée et qu'aucune police ne peut empêcher le crime d'un fou ou d'un provocateur.”

90. Dans un éditorial intitulé “Les passions aveugles”, le *Monde* du 22 août lance cet avertissement :

“Selon un vieux dicton romain, l'auteur d'un crime est celui qui en profite. Il est évident que l'incendie de la mosquée d'Al Aqsa ne profite aucunement à Israël. Il est fatal, dans l'atmosphère de surexcitation qui règne au Moyen-Orient depuis la guerre des Six Jours, que soit propagée l'idée d'un nouveau crime des sionistes.”

91. L'éditorial du 25 août du quotidien *Bangkok World* contenait les remarques suivantes : “L'incendie constitue une tentative flagrante, de la part des dirigeants arabes, d'utiliser des sentiments religieux à des fins politiques.”

92. Le commentateur politique de Radio-Madagascar a déclaré le 25 août :

“Les gouvernements arabes ont exploité à des fins de calomnie politique un incident qui ne saurait en aucune circonstance être imputé à Israël. A bien des égards cet incendie en rappelle un autre, celui du Reichstag.”

93. Dans un éditorial du 25 août de *The Rising Nepal*, publié à Katmandou, on lit ce qui suit :

“D’après ce que nous pouvons comprendre à distance dans toute cette affaire, et dans l’état actuel des choses, cet incident est un coup extrêmement regrettable porté aux musulmans, mais cela ne signifie pas que les Israéliens soient responsables, . . . les Israéliens, qui sont un peuple religieux en même temps que des réalistes endurcis, ne se sont jamais immiscés dans des questions religieuses; le fait que c’étaient des gardes arabes, et non israéliens, qui étaient de service à la mosquée lorsque l’incendie s’est produit non seulement confirme ce point de vue, mais montre aussi que pour l’instant les Arabes ont peu de faits à citer à l’appui de leurs accusations. Dans le message par lequel U Thant a répondu à l’appel lancé par 24 pays musulmans il est également manifeste et significatif que l’hypothèse d’une complicité israélienne dans cette affaire est exclue.”

94. Le *Times* de Zambie du 3 septembre a déclaré, à propos des appels à la guerre lancés par les Arabes :

“C’est un pas en arrière vers l’époque des croisades, où les problèmes réels de la maladie, de la pauvreté et de l’oppression étaient masqués par le fanatisme religieux.”

95. Dans l’important quotidien madrilène *Ya*, on lisait le 28 août :

“Il semble excessif que l’incendie de la mosquée ait suscité une autre plainte au Conseil de sécurité.

“C’est précisément Israël qui a le plus grand intérêt à ne pas fournir un motif au ressentiment religieux des musulmans dans cette période de guerre larvée.”

96. Dans le *Daily Telegraph* de Londres du 27 août, sous le titre “Nasser attise les flammes”, on trouvait la déclaration suivante :

“La cause arabe dans le reste du monde souffrira du dernier bain de sang en Irak, de l’attentat à la bombe commis à Londres et de l’empressement irréfléchi avec lequel l’incendie de la mosquée d’Al Aqsa à Jérusalem a été exploité pour susciter une frénésie de guerre sainte contre Israël.”

97. Dans *The Economist* du 30 août 1969, on trouvait le commentaire suivant :

“A première vue, il a semblé que l’incendie qui s’est produit la semaine dernière dans le troisième sanctuaire de l’islam ait donné un avantage politique aux Arabes. Il leur a attiré beaucoup de sympathie . . . Mais, comme en mai et en juin 1967, les Arabes sont en train de perdre cette sympathie. L’accusation lancée par les ministres arabes des affaires étrangères au Caire, selon laquelle Israël a “des plans dirigés contre les sanctuaires musulmans et chrétiens” est aussi irresponsable que la plupart des vitupérations des radios arabes. Il est particulièrement difficile de croire les Arabes lorsqu’ils prétendent que l’incendie de la mosquée a été un acte délibéré dans la

politique israélienne ou que la mosquée sous l’administration israélienne est plus vulnérable à un incendiaire ou à un accident que sous l’administration arabe.

“Il se peut qu’à Jérusalem, tout au moins, le procès du jeune Australien accusé d’avoir provoqué l’incendie, prévu pour septembre, mette fin aux histoires fantaisistes et atténue l’amertume des Arabes. Les autorités religieuses musulmanes ont contribué à son arrestation.”

98. Dans le *New York Times* du 28 août, on trouve cette mise en garde :

“Le danger réel, cependant, est que les gouvernements arabes, entraînés par un flot de rhétorique et d’émotion arabes, dépassent le point de non-retour, tout comme le président Nasser, au moment décisif, a été poussé par ses propres zéloteurs vers la guerre de 1967.”

99. Un des commentaires les plus réfléchis vient d’un pays voisin à la fois d’Israël et des Etats arabes. Dans un éditorial paru dans le *Cyprus Mail* du 31 août, on trouve la déclaration suivante :

“Le monde a rarement vu exploiter des événements à des fins politiques et religieuses avec le fanatisme et l’absence de principes dont les Arabes ont fait preuve après l’incendie, bien que l’action de la police ait rapidement abouti à l’arrestation d’un suspect. L’incendie a été dénoncé comme acte de sabotage israélien; une campagne grossière a été lancée pour susciter un climat de guerre; une action punitive énergique a été exigée de l’ONU, et un effort a été fait pour entraîner le monde islamique tout entier dans le conflit israélo-arabe.”

100. A propos de la plainte adressée au Conseil de sécurité par les délégations arabes, ce journal note :

“Elles ont de bonnes raisons de penser qu’elles ont le Conseil de sécurité sous leur coupe, et qu’elles peuvent le persuader de prendre parti pour elles contre Israël chaque fois qu’elles le désirent. La résolution du Conseil [270 (1969)] sur l’incident survenu récemment au Liban a montré cela une fois de plus . . . Il est maintenant clair que le Conseil de sécurité va être saisi de l’incident d’Al Aqsa d’ici quelques jours. Si cet incident est traité avec la partialité qui a caractérisé tous les débats récents sur le Moyen-Orient, les chances que l’on a d’éviter une nouvelle guerre israélo-arabe seront compromises au-delà de toute expression, et la résolution 242 (1967), souvent citée, sera complètement vidée de son sens.”

101. La véritable question qui se pose au Conseil de sécurité dans le débat actuel est de savoir comment il doit réagir devant l’exploitation de l’incendie d’Al Aqsa à des fins politiques, et comment éviter que l’incitation à la belligérance ne soit approuvée.

102. Le Grand Rabbin d’Israël a, le 22 août — c’est-à-dire le jour qui a suivi l’incendie d’Al Aqsa —, fait une déclaration dans laquelle il a dit combien il partageait la douleur de tous les fidèles de l’islam et de leurs chefs religieux. Affirmant qu’il était inconcevable que l’incendie

ait été allumé par une main juive, le Grand Rabbin a déclaré :

“Espérons que la vérité sera bientôt connue et que toutes les déformations et les propos belliqueux s'évanouiront comme de la fumée pour faire place à la fraternité, qui est l'essence de toutes les grandes religions du monde.”

103. Le Conseil de sécurité de l'ONU contribuera-t-il à la réalisation de cette fraternité ?

104. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, le représentant de la Hongrie, j'aimerais informer le Conseil de sécurité de ce que le Président vient de recevoir une lettre du représentant permanent de l'Arabie Saoudite [S/9443], le priant de lui permettre de participer à l'examen de cette question.

105. S'il n'y a pas d'objection, je me propose d'inviter le représentant de l'Arabie Saoudite à participer, sans droit de vote, à l'examen de cette question. Etant donné le nombre limité de places à la table du Conseil, je prie le représentant de l'Arabie Saoudite de bien vouloir occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle.

*Sur l'invitation du Président, M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) prend la place qui lui est réservée.*

106. **M. TARDOS** (Hongrie) [*traduit de l'anglais*] : Camarade Président, avant d'exprimer les vues de ma délégation sur la question à l'examen, j'aimerais vous dire que ma délégation vous fait un accueil chaleureux en tant que président du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que l'expérience et la connaissance profonde que vous avez des travaux du Conseil assureront le bon déroulement de ses débats et faciliteront notre tâche. Par ailleurs, je ne peux manquer de me joindre à ceux qui ont rendu hommage au représentant de l'Espagne, M. l'ambassadeur de Piniés, pour l'excellente manière dont il a présidé nos débats en août.

107. Le Conseil de sécurité doit une fois de plus examiner un grave incident qui s'est produit à Jérusalem, et qui a consterné l'ensemble du monde civilisé. La mosquée d'Al Aqsa est un monument précieux qui fait partie de l'héritage culturel de l'humanité; sa valeur historique est inestimable, et c'est un lieu sacré pour la vie religieuse et spirituelle de plusieurs centaines de millions d'hommes. Bien que la Hongrie soit un Etat laïque, le Gouvernement hongrois comprend entièrement la consternation profonde que la tentative barbare faite pour détruire la mosquée d'Al Aqsa par le feu a inspirée aux gouvernements qui ont demandé que le Conseil de sécurité se réunisse.

108. Le représentant d'Israël a compliqué et faussé la question en interprétant l'incendie comme un événement qui ne se rattacherait qu'au domaine de la religion. Il a même essayé de nous faire croire que cet événement avait rapproché Arabes et Juifs. Il a en effet déclaré :

“Israël et les Etats arabes devraient rechercher non pas ce qui nous sépare, mais ce qui nous unit. Quelque complexe que soit la controverse politique, quelque grave que soit l'affrontement militaire, les Juifs et les Arabes

sont parents par la civilisation. Si c'est la vision de l'ultime paix qui nous guide, nous devons l'entretenir avec vigilance et respect.” [1507ème séance, par. 126.]

Ce sont là de fort belles paroles, conçues exprès pour cet événement. Je serais heureux de pouvoir me féliciter de cette déclaration du représentant d'Israël si j'y pouvais voir un revirement car il n'y a pas si longtemps que, justifiant l'aventure militaire israélienne, il se vantait qu'Israël avait donné une leçon à ses voisins. En fait, je crois que se féliciter serait faire preuve de trop de hâte.

109. Si M. Tekoah avait analysé les événements dans leur juste contexte, il n'aurait pas eu besoin d'assurer le Conseil que les autorités israéliennes avaient tout fait et étaient disposées à continuer de tout faire pour protéger les Lieux saints à Jérusalem. La question fondamentale, dans cet incident, n'est pas de savoir comment les Lieux saints étaient ou sont protégés, mais de savoir pourquoi ce sont les Israéliens qui veulent se charger de cette protection. Il est très difficile de nier que c'est l'occupation israélienne qui a favorisé la création d'un climat dans lequel un incident criminel semble naturel et souhaitable. Pour empêcher le renouvellement d'un tel acte de violence, il faudrait tout d'abord éliminer ce climat qui lui est propice. Il faut donc tout d'abord que les forces d'occupation israéliennes évacuent les territoires arabes et les Lieux saints de Jérusalem. La tension dans toute la région en serait diminuée. Si la “vision de l'ultime paix” du Gouvernement israélien ne se rapporte pas à une vie au-delà de la mort, s'il veut vivre en paix avec ses voisins, il doit faire preuve de bonne volonté; or, il ne serait pas extrêmement difficile de donner quelques signes de cette bonne volonté.

110. Les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité adoptées au sujet de Jérusalem ces trois dernières années indiquent clairement que l'ensemble des gouvernements, c'est-à-dire les Membres des Nations Unies, ne sauraient accepter la moindre modification du statut juridique de Jérusalem. Pourquoi le Gouvernement israélien se refuse-t-il à déclarer qu'il respecte les dispositions de la dernière résolution du Conseil de sécurité [267 (1969)] du 3 juillet 1969 ? Une déclaration affirmant que le Gouvernement israélien est d'accord avec ceux qui ne peuvent reconnaître l'acquisition de territoires par la force nous aiderait aussi beaucoup à accepter sans hésiter les déclarations du représentant d'Israël. Mais Israël poursuit en ce moment même sa politique d'annexion.

111. Ma délégation estime que la question de la mosquée d'Al Aqsa fait partie intégrante de la situation au Moyen-Orient; il n'est pas possible de l'en séparer. Le Gouvernement israélien doit accepter la responsabilité, et de l'incendie et du climat de tension dans lequel il s'est produit. Le problème fondamental n'est pas de réparer les dommages, bien que cela doive être fait, mais de réduire la tension qui règne dans la région, cette tension qui met en danger la paix et la sécurité mondiales. La solution, c'est de faire appliquer la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, c'est-à-dire de faire évacuer les troupes israéliennes du territoire qu'elles occupent. Le Conseil devrait forcer Israël à abandonner son agressive “vision de l'ultime paix” et l'attitude impudente qu'il adopte actuellement à l'égard

des Nations Unies. Ma délégation est prête à voter en faveur d'une résolution très ferme sur cette question.

112. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Je remercie le représentant de la Hongrie des aimables paroles qu'il m'a adressées en ma qualité de président du Conseil de sécurité.

113. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Jordanie, qui a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

114. **M. EL-FARRA** (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Si l'on compare la dernière déclaration de M. Tekoah à celle qu'il a faite au Conseil aujourd'hui, on s'aperçoit d'une chose : M. Tekoah n'a pas perdu son style comme il avait apparemment essayé, non sans efforts, de le faire il y a deux jours. Il nous est revenu alléguant les mêmes choses et muni des mêmes accusations de mensonge à l'égard de la délégation jordanienne. Toutes mes citations venaient de sources non arabes. J'ai cité la radio israélienne; j'ai cité le *Jerusalem Post*, que j'ai ici et que tout le monde peut lire. J'ai cité des sources qui n'ont absolument aucune relation avec les sources arabes. Et pourtant, M. Tekoah a jugé bon de s'abstenir de réfuter les affirmations prononcées et de ne répondre à aucune de mes six questions. Il a trouvé plus commode de parler très haut, à sa manière habituelle, et d'énoncer des mensonges dans l'espoir que certains d'entre eux frapperaient et convaincraient ses auditeurs — et, par auditeurs, j'entends les invités de M. Tekoah qui sont actuellement assis aux tribunes. Je ne suis pas venu ici prononcer des accusations sans fondement. J'ai des preuves. On ne peut juger des événements sans en examiner les causes. Or, quelles sont ces causes ? Remontons à l'occupation de Jérusalem par Israël, le 5 juin 1967.

115. Voici ce qu'un Israélien a dit le 30 juin 1967, 25 jours après le début de l'occupation; voici ce qu'a dit un historien bien connu, M. Israel Eldad, cité par le *Time Magazine* du 30 juin 1968 :

“Nous en sommes à l'étape où se trouvait David lorsqu'il a libéré Jérusalem. Depuis ce moment jusqu'à la construction du Temple par Salomon, une génération seulement a passé. Il en sera de même pour nous.”

Puis il a posé la question : “Qu'advient-il de ce sanctuaire musulman ?” — il parlait évidemment d'Al Aqsa. Réponse, et c'est la réponse que je souligne : “Bien sûr, la question se pose. Qui sait ? Peut-être y aura-t-il un tremblement de terre.”

116. Quinze jours plus tard, le 15 juillet 1967, que disait ce même historien ? Voilà ce que cet historien, M. Israel Eldad, disait — et cela révèle assez les mobiles malfaisants à la base de cet incendie — dans une interview accordée au magazine *De-Or* le 15 juillet 1967, je le répète, six semaines après le début de l'occupation :

“Je dis toujours que l'un de nos espoirs les plus profonds et les plus sacrés, c'est celui d'obtenir le salut par l'édification du Temple sacré. Il est évident que nous n'allons pas construire ce temple dans le quartier Magharbah.”

Vous vous souvenez que le quartier Magharbah a été rasé au bulldozer par les Israéliens et qu'ils en ont fait une place adjacente au Mur. Or, M. Eldad dit ici : “Il est évident que nous n'allons pas construire ce temple dans le quartier Magharbah, mais que nous le construirons sur le mont du Temple. C'est pourquoi il est évident que la mosquée située sur ce mont doit disparaître.”

117. Telles sont les paroles d'Israël, et non pas les miennes; ce sont des faits : “La mosquée doit disparaître” un de ces jours, d'une façon ou d'une autre. Voilà pourquoi, mis en alerte par ces événements successifs — démolitions suivies de fouilles au Magharbah, puis mouvements d'approche vers la mosquée —, je me suis présenté en ce conseil le 30 juin 1969; voici ce que j'ai dit, conscient de mon devoir d'avertir le Conseil, je cite :

“Que se produira-t-il, je vous le demande, lorsqu'on y découvrira aussi des lézardes, comme cela ne peut manquer d'arriver si on laisse faire ? Cette mosquée d'Al Aqsa qui est unique et qui est la troisième des Lieux saints de tout l'islam sera-t-elle également condamnée et démolie ? Où s'arrêtera-t-on ? Permettra-t-on à Israël de poursuivre sans entraves ses “fouilles”, ses pillages, ses destructions irraisonnées, sa profanation des Lieux saints et sa flagrante indifférence pour les droits d'autrui ? Seuls, les membres qui siègent autour de cette table peuvent répondre à ces questions. Et, je le rappelle, ces questions deviennent urgentes.” [1482<sup>ème</sup> séance, par. 33.]

La question de temps est primordiale.

118. M. Tekoah a parlé de la cause de l'incendie. Nous savons que Rohan ne faisait pas, au début, partie du tableau; on disait que l'incendie avait été provoqué par une soudure. Ensuite on a inventé autre chose — les Israéliens ont beaucoup de dons pour inventer —, on a parlé d'un court-circuit dans l'installation électrique de la toiture. Puis lorsque nos gens, les gardes et le cheik, c'est-à-dire les personnes responsables en pareil cas, ont donné leur témoignage et que le monde a commencé à savoir ce qui s'était passé grâce aux informations transmises par Reuters, c'est Radio-Israël qui a alors déclaré un certain nombre de choses au sujet des retards; ce n'est pas la Jordanie. J'ai ici même la preuve de ce que j'avance; j'ai un compte rendu de ce que Radio-Israël a dit; mais je ne veux pas abuser du temps du Conseil. Voilà les faits tels que je les expose maintenant au Conseil.

119. Lorsque les Israéliens ont annoncé la nouvelle, à 8 h 30, on n'a pas dit que le feu avait été éteint bien qu'il se fût écoulé une heure et 10 minutes depuis son extinction. Ensuite, à 10 h 30, on a donné une nouvelle information : on a dit à 10 h 30 que le feu avait été maîtrisé. Ce sont les Israéliens qui l'ont annoncé. Mais apparemment M. Tekoah n'a pas comparé ses notes avec celles de son propre gouvernement, non plus qu'avec les informations de la radio israélienne. Il est venu m'accuser de mensonges; mais citer la radio et les sources israéliennes, ce n'est pas mentir. C'est Israël même qui parle ici. Les grandes puissances peuvent, par la radio, contrôler tout ce qui se dit dans cette région; elles le peuvent et je suis sûr que certaines sont des amies d'Israël. Elles peuvent venir déclarer ouvertement si je n'ai pas dit la vérité. Ces émissions ont été captées.

120. Ce que j'apporte ici, ce sont des faits. Je défie les Israéliens de répondre à ma question et d'alléguer que Radio-Israël n'a pas divulgué cette information; c'est tout simple.

121. Le détail qu'on a donné ensuite, c'est que Rohan était venu apprendre l'hébreu. Savoir une langue étrangère est toujours un plaisir, qu'il s'agisse de l'hébreu, de l'anglais, du russe, du français, de l'espagnol ou du chinois; c'est un avantage et un plaisir. Mais ce Rohan a-t-il été envoyé par l'Agence juive — et je défie M. Tekoah de dire que cet homme n'a pas été envoyé par l'Agence juive car je cite l'organe semi-officiel du gouvernement, le *Jerusalem Post* —, cet homme a-t-il été envoyé par cette agence, disai-je, pour vivre dans un kibboutz et travailler pour Israël aux seules fins d'apprendre l'hébreu? S'il ne s'agissait que de cela, il aurait pu aller à l'école Berlitz à New York ou en Australie — là aussi il y a des écoles Berlitz. Mais il est venu en Israël dans un dessein précis: il avait une mission; il est venu, attiré par les nombreux moyens de tentation dont dispose Israël, pour faire ce qu'il a fait; et l'examen de toutes les circonstances entourant son action mène à cette conclusion. Il y a eu un incendie; les pompiers ont été retardés; l'arrivée d'eau a été interrompue; cela encore a été rapporté par Radio-Israël et dit par le chef des pompiers. Celui-ci a déclaré que l'eau était venue normalement pendant huit minutes puis qu'elle avait été interrompue. Pourquoi? Tout avait fonctionné normalement pendant deux ans. Pourquoi cette interruption à la dernière minute, au moment de l'incendie?

122. Le retard mis à maîtriser l'incendie a été avoué par les Israéliens. En fait, ils ont essayé de se justifier par des excuses et des prétextes, mais ils ont reconnu ce retard. Je tiens à le souligner, car c'est très important. M. Tekoah n'a pas voulu reconnaître ce point, mais les autorités israéliennes l'ont admis.

123. M. Tekoah a fait allusion à une déclaration d'un hebdomadaire catholique. Je ne sais ni quel était le contenu de cette déclaration ni quel en était le texte complet. Je ne connais pas non plus cette revue; tout ce que je sais c'est que M. Tekoah y a fait allusion. Mais je n'ai pas besoin de rechercher des sources non juives. J'ai cité des sources juives — des sources israéliennes, la radio israélienne. Cela peut-il être qualifié de mensonge?

124. Il y a eu ensuite la question de l'enquête: M. Tekoah a parlé d'un comité. Je suis sûr que le Conseil pense comme moi que toutes les conclusions de ce comité sont illégales; elles ne peuvent que reposer sur des lois dont le Conseil nie la validité et qu'il a demandé à Israël de rapporter. En discuter est donc discuter dans le vide puisque ces conclusions reposent sur des lois qui sont nulles et non avenues et n'ont été établies par Israël que pour servir ses fins. Je suis sûr que le Conseil de sécurité n'est pas réuni ici pour approuver ce qu'Israël a promulgué et que le Conseil a annulé en le déclarant non valable. Ni le rapport du comité, ni ses conclusions, ni les preuves que va présenter cette puissance ne sont valables. Israël ne peut être à la fois l'accusé et le défenseur de la justice. Il ne peut pas jouer ces deux rôles à la fois. Israël est à présent accusé de ce crime. Il ne peut pas être l'organe chargé d'établir les faits puisqu'il est précisément l'accusé.

125. M. Tekoah a ensuite fait allusion au Maha Sangha. Il a dit que notre secrétaire général avait reçu un télégramme émanant du Maha Sangha d'Inde, appuyant l'attitude israélienne. C'est fort intéressant parce que j'ai essayé moi aussi de connaître la réaction de l'opinion mondiale devant ce crime. J'ai constaté que plus de 100 communications, télégrammes ou lettres, provenant d'institutions, d'organisations, de particuliers et de personnalités éminentes dans le monde étaient parvenues au bureau du Secrétaire général et du Président du Conseil de sécurité. D'autres communications examinaient ce qui s'était passé à Jérusalem. Je n'ai pas ici le chiffre exact des communications. Le renseignement est dans mon bureau, mais il y en a en tout cas plus de 100 dans lesquelles figuraient les points suivants.

126. Elles soulignaient, en premier lieu, le sentiment de consternation, d'horreur et d'abomination qu'a fait naître ce crime horrible. Elles indiquaient, en deuxième lieu, qu'Israël ne pouvait pas être absous de la responsabilité qui lui incombe dans le tragique incendie, volontairement allumé dans la mosquée d'Al Aqsa. Il était dit, en troisième lieu, que les violations perpétrées par Israël à Jérusalem avaient abouti à cet acte et qu'Israël devait respecter les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il était dit, en quatrième lieu, que l'on pouvait prévenir de tels actes en retirant complètement les forces d'occupation de Jérusalem et des autres territoires arabes. En cinquième lieu, toutes ces communications exigeaient que l'Organisation des Nations Unies agisse dans cette affaire avec fermeté et efficacité.

127. Je pourrais continuer de citer ces communications. Je les ai sous les yeux. Une, du Japon, est ainsi rédigée:

“La communauté musulmane au Japon proteste énergiquement contre l'incendie de la mosquée d'Al Aqsa à Jérusalem et les dégâts qui y ont été causés et demande instamment que soit établie la responsabilité des autorités israéliennes dans cet acte.”

128. Voici une communication de Colombo:

“L'incendie de la mosquée d'Al Aqsa constitue un impardonnable outrage au domaine culturel de l'homme. Nous espérons que des mesures immédiates et efficaces seront prises pour préserver les biens musulmans et d'autres religions d'une attaque de forces sans scrupule, pour que la population ne soit pas poussée davantage encore vers l'abîme du chaos mondial.”

129. Voici un autre message de la Sierra Leone, en Afrique:

“Les musulmans d'Afrique sont consternés devant le crime qu'a commis Israël en incendiant la mosquée d'Al Aqsa. Ils condamnent fermement cet acte barbare. Ils lancent un appel aux Nations Unies pour qu'elles prennent les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre des résolutions.”

130. Voici un message de Manchester, en Angleterre:

“Les musulmans de Manchester, que l'incendie de la mosquée d'Al Aqsa a profondément affligés, demandent que l'on rende aux musulmans la garde de Jérusalem.”

131. Voici une communication de Bonn :

“La calamité de l’incendie de la mosquée d’Al Aqsa à Jérusalem constitue une tragédie pour les 700 millions de musulmans du monde. On ne saurait méconnaître ni tolérer cet incident.”

132. D’autres communications sont parvenues de Singapour, de la Birmanie et de l’Inde. Je les ai ici et avec l’autorisation du Président je demanderai qu’elles soient distribuées si cela peut être utile au Conseil. J’ai une série de lettres déplorant et condamnant cet acte et demandant avec insistance au Conseil d’agir d’urgence en la matière.

133. M. Tekoah a terminé son intervention en disant que la véritable question était celle de savoir comment on devrait traiter de l’exploitation de l’incendie d’Al Aqsa. Exploitions-nous cet incendie ? Avons-nous essayé d’exploiter une affaire quelconque alors que nous demandons au Conseil de sécurité de lui trouver un remède ? Il n’y a rien à exploiter. On exploite un incident quand on n’a pas de cause à soumettre au Conseil ni de raison de se présenter devant lui ; mais quand on a le droit pour soi, il n’est pas nécessaire de recourir à ce procédé. Cette question ne vous a pas été soumise parce que la Jordanie voulait venir au Conseil de sécurité. Nous nous sommes joints à nos autres frères musulmans qui estimaient que l’affaire devait être portée devant le Conseil de sécurité et qui pensaient, dans leur sagesse, qu’il y avait lieu de le faire puisque cet organe a été créé pour examiner les questions qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous nous sommes ralliés à cette cause bien que nous allions prochainement saisir le Conseil de sécurité d’autres aspects du problème relatif à Jérusalem. Nous tenons à demander au Conseil ce qu’il pense faire à l’égard de ses résolutions passées. Nous venons devant le Conseil pour lui rappeler l’engagement clair et net qu’il a pris de convoquer une séance pour prendre des mesures contre Israël si les autorités israéliennes continuent de ne pas tenir compte de ses résolutions et de les bafouer. Nous venons devant le Conseil pour lui demander ce qu’il a l’intention de faire au sujet de la promesse qu’il a faite d’entreprendre une action efficace. Nous demanderons que des sanctions soient prises contre Israël quand nous saurons de façon claire et définitive qu’Israël entend continuer à passer outre à la volonté de cet organisme mondial et à la bafouer.

134. Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe unie pour exercer son droit de réponse.

135. M. EL-ERIAN (République arabe unie) [*traduit de l’anglais*] : Lorsque le représentant d’Israël a pris la parole cet après-midi, d’aucuns pensaient peut-être qu’il répondrait aux questions pertinentes que les représentants de la Somalie et de la Jordanie lui avaient posées. Celles-ci concernaient des faits qui sont liés au problème dont est actuellement saisi le Conseil, à savoir les circonstances du crime d’incendie volontaire commis contre la sainte mosquée d’Al Aqsa. Ces questions portaient sur un terrain étendu et concernaient l’allégation israélienne selon laquelle un dixième de la mosquée avait été endommagé. Le représentant de la Somalie lui a posé une question, disant que la mosquée sainte d’Al Aqsa a été considérablement

endommagée et détruite. Une autre question pertinente posée par ce même représentant concerne la question de la durée du feu. Le représentant d’Israël a prétendu que le feu aurait été entièrement maîtrisé une heure plus tard. Les preuves présentées tant par le représentant de la Somalie que par celui de la Jordanie se recourent pour montrer qu’il n’en a point été ainsi.

136. Les questions portaient également sur des déclarations prononcées par le Président du Conseil suprême musulman, le cheik Hilmi Al Muhtasib, dont le représentant d’Israël a cru bon de dénaturer les paroles. Il n’a pas répondu à ces questions. Il ne s’est pas référé à la question dont était saisi le Conseil. Nous n’avons pas partagé l’espoir que certains ici avaient peut-être caressé de voir le représentant d’Israël prendre la parole cette fois-ci, pour changer, par déférence à l’organe suprême de l’Organisation mondiale, sur la question qui est soumise à ce dernier. Il n’a pas répondu à la question que lui a posée le représentant de la Jordanie à la fin de son discours quand celui-ci a dit : nous offrons toute la collaboration nécessaire pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, les résolutions de l’Assemblée générale, les résolutions de l’Organisation des Nations Unies — et il a invité le représentant d’Israël à en faire autant.

137. Le représentant d’Israël a-t-il jugé bon de répondre à cette question ? Certains ont pu nourrir l’espoir qu’il déclarerait devant le Conseil qu’il s’offrirait à son tour de coopérer pour faire appliquer les résolutions de l’Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives aux droits du peuple palestinien, pour appliquer la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité concernant le retrait des forces armées israéliennes des territoires arabes occupés, ce qui ouvrirait la voie à un règlement pacifique et comme l’a dit le représentant de la Jordanie, établirait une paix véritable dans la région. A-t-il répondu à une seule de ces questions pertinentes, appropriées et constructives ? Non. Nous déplorons tous qu’il ne l’ait pas fait.

138. Quand le représentant d’Israël a pris la parole cet après-midi, certains ont pu nourrir l’espoir qu’il poursuivrait sur le ton exceptionnellement modéré qui avait marqué ses deux déclarations aux 1507<sup>ème</sup> et 1508<sup>ème</sup> séances, dans lesquelles il lançait un appel à la compréhension et à l’amitié et dans lesquelles il avait manifestement évité les insultes, les termes arrogants et les défis qui lui sont coutumiers. Je dois avouer que tel n’avait pas été notre espoir. La déclaration qu’il a prononcée cet après-midi nous a mortellement ennuyés : il avait repris le ton que nous lui connaissons.

139. Qu’il me soit permis, Monsieur le Président, de reprendre certains points qui figurent dans la déclaration prononcée par le représentant d’Israël. Je ne tenterai pas d’y répondre ; point n’est besoin de donner la réplique à ses insultes. Je voudrais cependant apporter quelques corrections à des questions qui touchent à l’autorité de cet auguste organe et à la responsabilité qui incombe à l’Organisation des Nations Unies en matière de paix internationale. Le représentant d’Israël n’a pas hésité ici au Conseil de sécurité, l’organe qui est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à s’adresser à la galerie et à vanter les ailes des avions

israéliens, à vanter les instruments de destruction, à vanter l'efficacité de ces instruments de destruction et à méditer sur les ailes d'autres avions. Pour défendre les droits légitimes, les ailes de quelques avions se briseront peut-être, mais la volonté de défendre des droits et de faire face à l'agression ne se brisera pas. Tous ceux qui aspirent à retrouver la paix nourrissent l'espoir de voir le Conseil de sécurité couper les ailes des avions de destruction.

140. Le représentant d'Israël s'est élevé contre certaines déclarations prononcées par des dirigeants arabes selon lesquelles cette année serait l'année de la libération. Le représentant d'Israël veut que cette troisième année, après l'agression israélienne du 5 juin 1967, soit une année d'occupation et d'agression. Il s'offense de ce que certains dirigeants arabes déclarent que cette année doit être l'année de la libération. Comme d'habitude, il omet de citer des phrases telles que "Nous avons ouvert toutes les voies qui mènent à la paix, mais Israël les a toutes refermées" qu'ont prononcées ces mêmes dirigeants arabes. Il ne cite pas ces phrases, mais il en cite d'autres mal à propos et en en donnant une interprétation erronée et il s'élève contre l'espoir de certains dirigeants arabes que cette année-ci sera l'année de la libération, l'année qui verra la fin de l'occupation, l'année qui verra appliquer les résolutions du Conseil de sécurité — ces résolutions du Conseil de sécurité qui réaffirment le principe établi selon lequel on ne saurait admettre que des territoires soient attaqués et conquis par un recours illégitime à la force. Il a dénaturé le sens de la guerre de purification et il a prêté aux Arabes des idées qu'ils n'ont jamais eues et qu'il a rapprochées du nazisme.

141. Le monde sait à présent qui a introduit au Moyen-Orient les techniques nazies et les idées nazies et qui continue à appliquer ces techniques nazies et ces idées nazies. Le monde connaît à présent, et le connaît depuis longtemps, le degré de tolérance dont est capable le peuple arabe. Je prends à témoin l'histoire. Quoi que le représentant d'Israël puisse dire ici, il ne changera rien à l'histoire pas plus que le Premier Ministre d'Israël, Mme Golda Meir, lorsqu'elle déclare que la Palestine n'a jamais existé. On peut lire dans le *Times* de Londres du 19 juin 1969, les propos suivants :

"Ce n'est pas comme s'il y avait eu un peuple palestinien en Palestine, se considérant palestinien, et que nous soyons venus, que nous les ayons chassés et que nous leur ayons pris leur pays. Ils n'ont jamais existé."

Telle serait la séquence de l'histoire, ainsi présentée par le Premier Ministre d'Israël. Il n'est pas surprenant qu'aujourd'hui le représentant d'Israël accuse les Arabes d'avoir des idées nazies et des préjugés raciaux.

142. Le représentant d'Israël a parlé, citations à l'appui, de certains comités des droits de l'homme. Il aurait été mieux avisé de nous citer la résolution de la Commission des droits de l'homme qui a créé un comité chargé d'enquêter sur les violations des droits de l'homme<sup>2</sup>. Pourquoi Israël a-t-il

choisi de ne pas coopérer avec ce comité ? Son représentant aurait pu, mieux à propos, citer les rapports puis les preuves qui seront présentés par ces comités.

143. Je passe maintenant à un point de la plus haute importance. Une fois encore, le représentant d'Israël a accusé le Conseil de sécurité de faire le jeu des pays arabes, et il s'est retranché pour cela derrière certaines citations, chose qu'il n'avait pas faite jusqu'ici. En effet, n'a-t-il pas accusé ici même le Conseil de corruption politique, juridique et morale après que celui-ci eut adopté une résolution à l'unanimité ? N'a-t-il pas, il y a quelques semaines, dans une déclaration faite devant le Conseil à sa 1504<sup>e</sup> séance, le 26 août 1969, dit que les résolutions que ce conseil a adoptées à l'unanimité "doivent être considérées comme traduisant avant tout les caprices du vote, toujours dominés par le fait que sur les 15 membres du Conseil pas moins de six n'ont aucune relation diplomatique avec Israël ?" [1504<sup>e</sup> séance, par. 77.]

144. Selon le représentant d'Israël, les Etats membres du Conseil de sécurité devraient être choisis sur la base de leurs relations avec Israël. Mais ce n'est pas ce critère qui est prévu à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies, qui dispose :

"Dix autres Membres de l'Organisation sont élus, à titre de membres non permanents du Conseil de sécurité, par l'Assemblée générale qui tient spécialement compte, en premier lieu, de la contribution des Membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation, et aussi d'une répartition géographique équitable."

145. C'est en vertu de ce critère que les membres du Conseil de sécurité ont été élus, et non suivant les relations que leur pays entretiennent avec Israël. Les membres du Conseil de sécurité ont été élus à la majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée générale, et pratiquement à l'unanimité. Mais ce que je viens de citer révèle la conception que se fait le représentant d'Israël de cet organe si important.

146. Je voudrais rappeler ici, Monsieur le Président, l'avertissement solennel lancé par votre prédécesseur à la présidence du Conseil, M. de Piniés, ambassadeur d'Espagne, qui, en sa qualité de président du Conseil, a déclaré le 14 août 1969 :

"Je voudrais également faire remarquer qu'en ma qualité de président de cet organe, je ne saurais en aucun cas accepter qu'on lance des attaques directes ou indirectes contre son autorité et sa dignité. Le Conseil de sécurité est un organe principal des Nations Unies auquel les Etats Membres ont conféré la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. De plus, les Etats Membres ont reconnu qu'en s'acquittant de ses devoirs le Conseil de sécurité agit en leur nom." [1500<sup>e</sup> séance, par. 2.]

147. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie Saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

<sup>2</sup> Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés.

148. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais] : Monsieur le Président, il est de bon augure que vous assumiez la présidence de ce conseil au moment de l'examen de cette question. C'est une question religieuse, et la grande majorité des gens, surtout dans le monde musulman, considère la religion non seulement comme un ensemble d'articles de foi, mais encore, comme c'est le cas pour l'islam, comme une règle de vie. L'islam définit ses valeurs spirituelles et morales dans le Coran, son livre saint, mais il établit aussi la loi qui règle les relations de l'individu avec Dieu et avec les autres hommes. Les religions ont, avant les idéologies politiques, inspiré, sinon dirigé, l'attitude de l'individu envers son Créateur, sous la forme du culte, ainsi que sa conduite à l'égard de la communauté au milieu de laquelle il vit. Dans de nombreux pays, les considérations idéologiques l'ont emporté sur les faits ethniques; de même, pour les musulmans, la religion est au-dessus de l'idéologie et des intérêts personnels, ou même des intérêts nationaux. Pour le musulman, la religion est ce qu'il y a de plus précieux sur terre.

149. J'ai dit, Monsieur le Président, qu'il était de bon augure que vous présidiez le Conseil, parce que votre grande révolution a été inspirée par une idéologie. La société islamique continue de régler sa conduite selon sa religion. A notre époque, il est arrivé que des milliers, des centaines de milliers, des millions d'êtres soient sacrifiés au service d'une cause politique ou sociale, ou aux exigences d'une réforme. Mais c'est l'islam qui reste le facteur déterminant dans la vie aussi bien des individus que des communautés et des nations musulmanes.

150. Cela dit, je dois parler des menaces que reçoivent certaines délégations. Ce n'est pas mon cas, car je viens de rentrer d'un voyage d'information. Mais j'en ai reçu un certain nombre par le passé. Vous avez fort bien fait, Monsieur le Président, de demander au pays hôte ainsi qu'au Secrétaire général, d'examiner cette affaire, parce que la liberté de parole est un principe fondamental à l'ONU. Il se trouve que certains d'entre nous, devant des menaces comme celles que mentionnait cet après-midi notre collègue jordanien, pourraient être impressionnés, et, par une réaction de leur subconscient, se trouver incapables de s'exprimer librement.

151. Je ne pense pas, et je l'ai déjà mentionné il y a quelques années, que la ville de New York soit le siège qui convienne au Conseil de sécurité. Voilà 23 ans que je participe aux travaux des Nations Unies; je sais que cette organisation fait l'objet de pressions de toutes sortes et que l'intrigue et la propagande y règnent. Devons-nous rester dans ce pays, au péril de notre vie, simplement parce qu'il contribue pour une forte somme au budget des Nations Unies ? Que le Conseil de sécurité siège donc dans un pays neutre, ni grand ni petit, mais surtout neutre, afin que la liberté de parole y soit vraiment respectée.

152. Par vote intermédiaire, Monsieur le Président, en votre qualité de président du Conseil de sécurité, et par le truchement de notre secrétaire général, nous devons signifier clairement que de telles menaces ne seront plus tolérées. Que la pornographie et la littérature obscène prennent prétexte de la liberté d'expression, c'est une autre affaire; la société est déjà suffisamment corrompue. Mais s'en prendre à la liberté de parole, qui est l'essence et la vie

des Nations Unies, cela, nous ne l'admettrons pas, quels qu'en soient les responsables.

153. Pendant mon absence, j'ai eu l'occasion de lire les comptes rendus provisoires des débats du Conseil de sécurité et je dois exprimer mes félicitations aux représentants du Pakistan, de l'Inde et de l'Indonésie, car, après tout, leurs populations représentent la moitié du monde musulman. Mais il s'agit ici d'une question de principe, et non d'importance numérique.

154. Avant l'incident de la mosquée d'Al Aqsa, je me trouvais en Arabie Saoudite, et, naturellement, j'ai eu l'occasion de discuter de la question de Palestine avec Sa Majesté le Roi. Je puis vous affirmer que le Roi, encore qu'il ne soit pas prodigue de paroles, m'a assuré que lui-même, ses fils, ses frères et de nombreux musulmans qui ont manifesté cette intention au cours de leur pèlerinage seront prêts, le moment venu, à subir le martyre pour défendre l'islam et ses lieux saints. A maintes reprises depuis 1967, date à laquelle les usurpateurs ont occupé l'ensemble de Jérusalem et une partie de la Jordanie, de la Syrie et de la République arabe unie, Sa Majesté le Roi a mentionné la question de Jérusalem. C'est en termes sans équivoque qu'il a rappelé que, pour l'islam, Jérusalem est aussi sainte que La Mecque et Médine. Je ne pense pas me répéter en rappelant aux membres du Conseil que ce sont les Nations Unies qui ont créé l'Etat usurpateur d'Israël. Pourquoi ai-je parlé d'Etat usurpateur à propos d'Israël ? Parce qu'il y avait en Palestine une population autochtone qui avait sa personnalité comme toutes celles de la région. Oublions qu'il s'agit d'Arabes; j'ai souvent dit qu'ils avaient été arabisés. Il n'empêche que ce sont les populations indigènes de la région. Et qu'a fait le Conseil de sécurité, malgré toutes les résolutions qui ont été adoptées sur le partage de la Palestine, le retour des réfugiés, les sanctions à prendre contre Israël, cet enfant chéri, que les Nations Unies ont créé à la suite de pressions que je m'abstiendrai de rappeler ici ? Pourquoi n'y a-t-il toujours rien de fait ? Nous savons que les sionistes se sont infiltrés dans la plupart des pays occidentaux et que, dans certains cas, ils vont même jusqu'à y diriger la politique relative au Moyen-Orient. Celui qui vous dit cela connaît bien la politique occidentale depuis 1929 et ne prononce pas ces paroles à la légère.

155. On pourrait dire que la question dont nous sommes saisis est celle de Jérusalem, car, après tout, Jérusalem est au coeur de la Palestine. Elle est vénérée par les juifs, mais elle ne l'est pas moins par les chrétiens et les musulmans. Et que se passe-t-il à Jérusalem ? On établit des plans afin de changer le caractère de cette ville sainte. Paradoxalement, les peuples et les gouvernements occidentaux essaient de préserver les monuments et se désintéressent des sanctuaires. Et les sionistes d'Europe, parce qu'ils ont souffert pendant qu'ils étaient au pouvoir de Hitler, se croient en droit d'envahir la Terre sainte de Palestine et de la profaner par toutes sortes de notions modernes de reconstruction; leurs savants fouillent la terre pour trouver l'emplacement du Temple de Jérusalem, comme si la Ville appartenait à ces Khazars de l'Europe orientale.

156. "Mais" — disent-ils —, "il s'agit d'un Australien, d'un chrétien fanatique, qui croyait ouvrir une ère nouvelle en

brûlant la mosquée d'Al Aqsa pour reconstruire le Temple de Salomon" — qui, d'ailleurs, n'a pas été construit par Salomon, mais par les Cananéens du Liban —; "le Christ reviendrait ainsi sur Terre" ou quelque chose de ce genre; je ne sais pas exactement quelle est sa philosophie.

157. Cela me rappelle van der Lubbe. Vous êtes de mon âge, Monsieur le Président, vous devez vous souvenir de 1933, et de ce pauvre Hollandais à moitié idiot dont on s'est servi pour brûler le Reichstag. Hitler a utilisé ce prétexte pour organiser un pogrom contre les communistes et les juifs. Vous vous souvenez de Georges Dimitrov, le Bulgare. Je vous rappelle que je suis monarchiste et que ce pauvre Dimitrov qui a été accusé était communiste. Van der Lubbe a été l'intermédiaire, et Georges Dimitrov était considéré comme l'incarnation du mal par Hitler, qui a commencé alors à organiser ces pogroms contre les communistes et les juifs. On peut établir ici une sorte de parallèle.

158. Je n'aborderai pas ici le pourquoi de la présence de cet Australien sur la Terre sainte de Palestine. Nous savons, par certaines déclarations faites en Israël même, qu'il ressemble, par certains côtés, à van der Lubbe, de sorte que les sionistes pourraient bien atteindre leur but en détruisant la mosquée d'Al Aqsa pour reconstruire le Temple.

159. En 1922 déjà, lord Melchet — les Anglais changent de nom lorsqu'ils prennent des titres de noblesse, mais il s'appelait auparavant sir Alfred Mond —, je ne sais pas d'ailleurs si c'était là son véritable nom, car les Juifs s'adaptent facilement et anglicisent leur nom lorsque cela leur convient. Ce n'est pas le cas pour tous; cependant, les Juifs orthodoxes tiennent autant à leur nom que les Arabes. C'est comme si je m'appelais "Brody" aux Etats-Unis, alors que mon vrai nom est Baroody. Quant à Mond, ce doit être quelque nom ashkenazi qui vient je ne sais d'où. Je sais que les Sassoon sont une famille qui vient de Bagdad et qu'ils ont conservé leur nom; mais les gens qui s'appellent Rothschild ou Melchet, qui francisent ou anglicisent leur nom, comme l'a fait aussi Cassin, nous savons bien que, quand cela leur convient, ils embellissent leur nom et l'ornent de toutes sortes de titres.

160. Lord Melchet, donc, pour en revenir à lui, a dit en 1922 :

"Le jour est proche où le Temple juif sera reconstruit. Je consacrerai le reste de ma vie à la reconstruction du Temple de Salomon sur le site de la mosquée d'Al Aqsa."

161. C'est mon excellent ami, le Grand Mufti de Jérusalem, que j'ai vu récemment à Beyrouth, qui a répondu à cette déclaration. En 1922, il a écrit au Haut Commissaire britannique — je ne sais pas si lord Caradon était déjà dans la magistrature à cette époque —, je rappelle donc, à son intention, que le Grand Mufti avait écrit au Haut Commissaire britannique. Il a alors reçu du Secrétaire de la Puissance mandataire en Palestine la lettre suivante, qui date de 1922.

"Son Eminence le Grand Mufti de Palestine Sayed Mohammad Amin El-Husseini,

"A la suite de la conversation que vous avez eue avec Son Excellence le Haut Commissaire, et au cours de laquelle vous avez protesté contre la déclaration par laquelle sir Alfred Mond demandait ouvertement la reconstruction du Temple juif sur l'emplacement d'Al Aqsa, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Son Excellence a renvoyé la question aux autorités compétentes de Londres et qu'il en a reçu la réponse suivante :

"En ce qui concerne votre communication 248 en date du 1er juillet, la déclaration de sir Alfred Mond doit être comprise comme suit : il estime que la Palestine peut donner à nouveau au monde une inspiration religieuse; de plus, sir Alfred Mond a été extrêmement prudent sur ce sujet. Il a dit qu'il espérait fermement qu'un nouveau et immense Temple juif serait construit sur les lieux et à la place de la mosquée d'Al Aqsa."

"Un nouveau . . . Temple juif sur les lieux et à la place de la mosquée d'Al Aqsa". On s'y perd. Si le Conseil le désire, je peux montrer cette lettre à n'importe quel moment. Elle est à Beyrouth, dans les archives du Mufti, où personne ne peut aller la voler, car le Mufti est bien gardé. Mais ce n'est pas tout.

162. Notre collègue M. Tekoah nous parle de fraternité quand cela convient à son propos, mais il ne peut cacher son amertume. Dans le discours qu'il a fait pendant que je me rendais de Paris à New York, le 9 septembre, et que je cite d'après le compte rendu provisoire, il a déclaré que tout ce qui se passe au Conseil est "afin d'exploiter des sentiments religieux à des fins politiques" [1507ème séance, par. 87].

163. C'est en connaissance de cause que j'ai dit qu'avant l'incendie de la mosquée d'Al Aqsa non seulement Sa Majesté le roi Fayçal mais d'autres musulmans avaient juré de faire en sorte que Jérusalem tout entière revienne aux populations indigènes de la Palestine.

164. M. Tekoah a parlé de l'esprit oecuménique. Cet esprit a pris naissance quand le pape Jean XXIII — qu'il repose en paix — a déclaré que les Juifs n'étaient pas responsables de la crucifixion du Christ. Naturellement, les Juifs d'aujourd'hui n'en sont pas responsables ni, heureusement, les ancêtres de M. Tekoah, de M. Abba Eban, de M. Ben Gourion et de Mme Golda Meir, parce qu'ils ne venaient pas de cette région. C'étaient des tribus du nord de l'Asie, qui, venant des confins de la Mongolie, se sont dirigées vers l'ouest et se sont installées où se trouve aujourd'hui la Russie méridionale. M. Tekoah a d'ailleurs parlé de la Mongolie, mais j'y reviendrai plus tard.

165. Bien sûr, les Juifs d'Europe n'ont pas crucifié le Christ. Le Christ était un réformateur. Nous, peuples islamiques, ne croyons même pas que le Christ ait été crucifié. Mais là n'est pas la question. Nous sommes en fait confrontés à une tentative d'exploitation de l'esprit de fraternité entre toutes les religions que le pape Jean XXIII a essayé de promouvoir. Les Israéliens exploitent l'esprit oecuménique à leur profit. Le représentant d'Israël a appelé les musulmans ses frères, ce qui m'a scandalisé. Cela me rappelle l'histoire de Caïn et Abel; eux aussi étaient des

frères. L'un a assassiné l'autre. Je rappellerai au Conseil ce que M. Tekoah a dit : "Nous avons toujours présents à l'esprit les tourments et les massacres dont nous avons été les victimes du fait de notre religion." Les chrétiens aussi se sont persécutés les uns les autres. Les juifs ne sont pas les seuls à avoir souffert à cause de leur religion. L'intolérance religieuse a été un phénomène mondial. On pourrait rappeler l'Inquisition, la querelle sans trêve des protestants et des catholiques après l'Inquisition. Dans l'islam lui-même, différentes sectes se sont opposées les unes aux autres : sans aucun doute, chez les hindous et chez les bouddhistes, il y a eu des sectes qui étaient convaincues que les autres étaient dans l'erreur. M. Tekoah se plaint sans cesse, au nom de ces Khazars de l'Europe orientale, que les juifs ont été persécutés à cause de leur religion. D'autres aussi ont été persécutés pour cette raison. Il s'agit là d'une déclaration trompeuse.

166. Je pourrais continuer à citer maint et maint passage, mais il y a une phrase qui mérite d'être répétée ici :

"En revanche, nous trouvons indignes et inacceptables tous les efforts que l'on tente soit dans la région même, soit au Conseil de sécurité pour tirer parti de l'incendie avant d'intensifier la belligérance à l'égard d'Israël et d'attaquer ses droits et sa position." [1507ème séance, par. 125.]

La question importante est effectivement celle des droits et du statut d'Israël. De quel droit Israël occupe-t-il Jérusalem et la Palestine ? Pour une raison d'ordre religieux : parce que le judaïsme a pris naissance en Palestine, la Palestine doit-elle nécessairement être juive ? Le christianisme lui aussi est né en Palestine. Invoque-t-on un argument d'ordre démographique ? Voyons si cet argument démographique est valable. Combien de juifs y a-t-il dans le monde ? Il y a, paraît-il, 16 ou 17 millions de juifs. Je ne sais pas s'ils ont été recensés. Mais il y a un milliard de chrétiens. Le Saint-Sépulcre est à Jérusalem et la première Qibla de l'islam est à Jérusalem — or, il y a 600 millions ou 650 millions de musulmans. En vertu de quel critère peut-on donc affirmer que Jérusalem appartient aux sionistes ? C'est tout simplement qu'ils ont de l'argent et qu'ils s'en servent en Europe pour corrompre certains gouvernements ou certains hommes politiques et cela même en Europe occidentale afin de parvenir à leurs buts ; c'est tout simplement parce qu'ils ont un pouvoir financier et qu'ils possèdent depuis toujours une grande habileté en matière de prêts à l'étranger. C'est parce qu'ils ont pénétré dans les chancelleries de nombreux États qui les ont envoyés comme émissaires auprès de pays en voie de développement pour leur offrir de l'aide. Ils disent aux pays sous-développés : "Nous ferons telle chose pour vous si vous acceptez de faire telle chose pour nous." Cela m'a été rapporté par des personnes qui s'en sont indignées et qui m'en ont fait part, à moi et à d'autres.

167. Pourquoi Israël occupe-t-il Jérusalem, pourquoi occupe-t-il la Terre sainte de Palestine ? A cause d'un rêve de Herzl qui n'était plus valable après la Révolution française et, plus tard, après l'affaire Dreyfus, puisque les juifs ont été acceptés dans la plupart des pays occidentaux sur un pied d'égalité et sans discrimination. Ce rêve est dépassé. Ces architectes du sionisme sont des séculiers, et je plains

les juifs dont ils ont exploité les sentiments — non pas seulement en Europe centrale et en Europe orientale, mais aussi les juifs prospères des États-Unis, qui ont un tel pouvoir qu'ils peuvent renverser la balance aux élections et convaincre le gouvernement d'une grande puissance d'envoyer des avions pour détruire les populations arabes.

168. Mais les Arabes sont indestructibles, je vous l'assure : il y a 100 millions d'Arabes, et qui se reproduisent rapidement. Il y en aura 150 millions. Il y a de la place pour eux. Nous n'avons pas peur de l'explosion démographique. Israël, minuscule et pitoyable, est là. Pourquoi lui refuser une place parmi nous ? J'ai dit à de nombreuses reprises que s'ils veulent venir et séjourner chez nous en tant que juifs, nous les accueillerons en frères, tant sur le plan humain que religieux. Mais s'ils veulent venir nous exploiter, ce qu'ils ne manqueront pas de faire si nous le permettons, alors, bien entendu, les peuples arabes ne l'accepteront pas.

169. Je vais étayer mon argumentation en citant les dirigeants juifs eux-mêmes. "La mosquée d'Al Aqsa est située sur l'emplacement du Saint des Saints, dans le Temple, et elle appartient aux Juifs." C'est là une citation de M. Klausner, que M. Tekoah connaît certainement. Il est président de la société pour la défense du Mur des Lamentations. Sa déclaration a été publiée dans le *Palestine Weekly* du 6 août 1929, il y a de cela 40 ans.

170. Par ailleurs, M. Schlesinger — je ne sais s'il s'agit d'un nom allemand ou d'un nom germanisé — a déclaré : "Je considère la présence de la mosquée d'Omar sur l'esplanade du Temple comme une tragédie. Je veux et je peux la détruire, je crois bien que j'ai le pouvoir de la détruire."

171. Venons-en maintenant à l'exploitation économique : l'Asie occidentale est encore un territoire vierge, pour ce qui est des marchés. Le niveau de vie s'élève et les impôts augmentent dans le monde occidental. Les populations réclament de plus en plus une protection sociale et les Juifs riches, tels que les Rothschild, qui s'étaient d'abord détournés du sionisme avant la Déclaration Balfour parce qu'ils voulaient s'assurer qu'ils ne seraient pas expulsés du Royaume-Uni si un foyer national pour les Juifs était créé un jour en Palestine, ont commencé à se rendre compte qu'ils n'avaient pas besoin de mettre tous leurs oeufs dans le même panier. Si bien que, tout en exploitant le sentiment religieux des Juifs pieux du monde entier, ils soutenaient ce mouvement dans l'espoir d'exploiter l'ensemble de l'Asie occidentale et de l'Afrique du Nord et même de pénétrer au coeur du continent africain. C'est là leur plan et leur projet. Des Juifs qui ne sont pas sionistes m'ont dit cela. Ils seraient en danger si je citais leurs noms, aussi ne vais-je point le faire ici. Et ce Français dénommé M. Cassin — je ne sais pas s'il est Français, il est juif avant tout — à qui l'on a décerné le prix Nobel : non seulement il prend la défense d'Israël, mais il déplore le fait que les Palestiniens se soient unis pour combattre et reconquérir leur patrie. Il les a appelés des terroristes.

172. Où étaient-ils en 1940, lorsqu'il s'est enfui pour rejoindre l'illustre général de Gaulle et organiser sur le sol de France le mouvement de résistance ? Ceux-là étaient des héros. Pourquoi ? Parce qu'ils sont Européens. Ils sont

donc forcément des héros. Les terroristes qui sont Européens sont des héros. Selon ma conception, ce sont des nationalistes; je ne qualifierai pas de "terroristes" les résistants français. Mais ce terme convient à M. Cassin, que j'ai connu, et qui continue à écrire et à être actif dans les milieux qui soutiennent Israël et l'aident à maintenir sa tyrannie sur le monde arabe. Et il appelle les nationalistes palestiniens des "terroristes".

173. Cela est un aperçu de ce que j'ai à dire. J'ai ici quelques pièces à conviction concernant la Coupole du Rocher et la mosquée d'Al Aqsa, je peux vous montrer des slogans hébreux brodés parlant de reconstruire le Temple de Salomon. J'ai des articles récents et anciens tirés de différents journaux occidentaux. J'ai cité certains passages anciens qui démasquent les mobiles d'Israël.

174. J'ai remarqué qu'à cette séance le ton de M. Tekoah est mielleux, mais il s'est trahi en parlant des "méthodes perverses" — je paraphrase — utilisées pour éveiller la haine religieuse contre ce pauvre petit Etat d'Israël, cette oasis de démocratie au Moyen-Orient. De quelle sorte de démocratie s'agit-il ? D'une démocratie pervertie ? De la démocratie pervertie de la machine à voter ou de la démocratie du coeur et de l'esprit ? D'une démocratie fondée sur l'humanisme ou d'une démocratie qui croit au napalm et aux armes de destruction ? De quelle sorte de démocratie peut-il s'agir lorsqu'elle est soutenue par certains grands pays démocratiques qui se sont corrompus de l'intérieur, où la jeunesse se rebelle contre cette société qui lui ment et lui présente des raisonnements truqués ? Peut-on parler de démocratie lorsqu'un tel pays se flatte d'humanisme et vend des engins de destruction destinés à nous annihiler ? Ceux qui se font les complices d'un crime sont eux-mêmes des criminels.

175. M. Tekoah a parlé des hordes mongoles qui se sont livrées au génocide. Qui a commis le crime de génocide en Palestine sinon ces sionistes qui sont venus dans nos régions, tel un cyclone parti d'Europe centrale et orientale et dévastant le territoire, chassant les populations de leurs foyers au nom d'une noble religion, le judaïsme ? Le judaïsme a été le prétexte qu'ils ont invoqué pour arriver à leurs fins, qui sont politiques et économiques.

176. Je vais citer pour la gouverne de nos collègues israéliens une déclaration qui a été faite récemment au cours d'un colloque. Au cours d'un colloque qui s'est tenu le 15 juillet 1967, M. Israël Eldad a souligné combien c'était une noble guerre. Je ne ferai que paraphraser ses paroles de façon à ne pas retarder le Conseil dans ses débats. Il a dit :

"Josué les a tous tués, a même tué leurs animaux, comme David l'a fait, et c'est là ce que la Torah nous ordonne, et ce que les Arabes auraient fait de nous s'ils avaient été victorieux."

Les Arabes se défendent. Les Arabes protégeaient les Juifs; ils n'ont jamais persécuté les Juifs lorsque ceux-ci vivaient parmi eux, parce qu'ils faisaient partie de leur communauté, à la différence de ces Juifs khazars de l'Europe orientale et centrale. Ceux-là sont des Juifs européens, ethniquement et culturellement européens. Le judaïsme est simplement leur religion, de même qu'un Ecossais peut être chrétien. Cela ne

fait pas d'eux des sémites. D'ailleurs, le sémitisme n'est pas simplement une question de race. C'est un phénomène qui englobe la culture, la langue, les coutumes, les traditions. Considérez-vous ces peuples venus d'Europe, ces usurpateurs sionistes, comme des néo-colonialistes ? C'est leur faire honneur que de les appeler néo-colonialistes. Ce sont des usurpateurs. Ce sont eux qui ont envahi la terre, chassant le peuple palestinien de sa patrie.

177. J'en reviens au compte rendu du colloque que j'ai cité il y a quelques instants; à la suite des paroles de M. Eldad, une voix a interrompu : "et c'est là ce que nous avons fait à Deir Yassin...". Ce à quoi M. Eldad a répondu : "Oui, c'est là ce que nous avons fait à Deir Yassin, car, s'il n'y avait pas eu Deir Yassin, un demi-million d'Arabes seraient restés en Israël, c'est-à-dire qu'Israël n'aurait jamais été créé." Cela n'est pas une invention des services d'information du monde arabe ni d'aucun autre pays. Je ne vais pas vous lire le reste du compte rendu; ces extraits ont paru dans le magazine *De-Ot* le 15 juillet 1967, puis dans le *Ha-Olam Ha-Zeh* le 27 août 1969.

178. C'est là l'esprit du sionisme européen; ce n'est pas une Sion spirituelle, mais une Sion de destruction.

179. Que va donc faire le Conseil ? Adopter une nouvelle résolution, sans doute, cependant que les sionistes européens se gausseront. La première livraison est arrivée. Combien y a-t-il d'appareils ? Sont-ce 25 ou 50 Phantom qui sont destinés à faire pleuvoir la destruction sur nos pays ? J'arrive d'Europe et j'y ai appris quelque chose que ce conseil devrait savoir. Un pays d'Europe orientale est en train d'acheter certains appareils aussi destructeurs que les Phantom. Contre qui seront-ils utilisés ? Je ne voudrais gêner personne et ne nommerai pas le pays en question. Seront-ils utilisés contre votre pays, Monsieur le Président ? On ne plaisante pas avec la Russie. Contre qui vont-ils donc être utilisés ? Ils vont être envoyés à Israël. Qui me l'a dit ? Une personne qui n'a pas reçu une commission suffisante dans l'opération. J'espère que la transaction n'ira pas jusqu'au bout. Nous a-t-on trompés quand on nous a assuré en 1965 que certaines grandes puissances n'enverraient pas d'armes à Israël ? M. Ben Gourion a rendu visite à l'Allemagne de l'Ouest. Les Allemands de l'Ouest lui ont vendu des armes qui leur avaient été envoyées par ce grand pays qui avait promis de ne jamais livrer d'armes à Israël. C'était un scandale, mais Israël s'en est vanté. Soudain, le thème de la culpabilité allemande, qui était rabâché en Israël comme un disque rayé, disparut de la presse israélienne, qui le remplaça par des phrases mielleuses où les Allemands trouvaient maintenant grâce — tout simplement parce qu'ils avaient vendu à Israël des armes pour nous anéantir.

180. Qui espèrent-ils tromper, ces sionistes d'Europe centrale et orientale ? Ils ne trompent qu'eux-mêmes, car tôt ou tard les populations arabes se chargeront de mater Israël; elles défendront leurs droits et l'islam protégera ses Lieux saints.

181. Qui parle de jeter les Juifs à la mer ? Qui veut les jeter à la mer ? Qu'ils restent où ils sont, en tant que Juifs. Mais qu'Israël soit venu d'Europe pour nous dominer, pour mieux nous exploiter, nous ne l'accepterons pas. Jérusalem

est au coeur du problème, et la seule solution est d'obtenir des puissants qu'ils réfrènt Israël — non pas en adoptant des résolutions, mais en envoyant des ultimatums à Israël lui faisant savoir que des sanctions seront prises contre lui s'il ne se conforme pas à diverses résolutions adoptées depuis 1947 concernant le partage de la Palestine, le statut des réfugiés et leur retour, s'ils le désirent, dans leur patrie. C'est seulement en agissant ainsi que le Conseil deviendra vraiment efficace. S'il ne le fait pas, il ne sera plus qu'une enceinte consacrée aux joutes oratoires, comme un tribunal où aucune justice ne serait rendue.

182. Le *Times* de Londres a parlé il y a deux jours de ceux que certains pays occidentaux appellent des guérilleros pour se mettre au diapason avec Israël. C'est-à-dire des combattants palestiniens. Dans un éditorial où il parlait de l'avion détourné et d'autres questions analogues, le *Times* de Londres disait : "Ils estiment sans doute qu'ayant été privés de leurs terres, ils ne sauraient être tenus de respecter le droit et les conventions internationales." Il s'agissait là des combattants palestiniens. L'éditorial continuait ainsi : "Mais la seule conséquence prévisible du terrorisme qu'ils envisagent d'organiser est qu'il suscitera de la sympathie pour leurs adversaires" — comme s'ils ne bénéficiaient pas déjà de toute la sympathie voulue — "et non pas pour eux, et que les mesures les plus fermes seront prises pour les mettre en échec."

183. Depuis 1966, je n'ai cessé d'avertir le Conseil que les gouvernements arabes ne contrôlaient plus la situation en ce qui concerne la Palestine. Certains de mes collègues arabes eux-mêmes pensaient que je dramatisais la situation; les faits m'ont pourtant donné raison. Le peuple palestinien est résolu à tout. Je viens de me rendre dans la région — pas seulement en Arabie Saoudite, mais dans d'autres pays arabes — et il est déchirant de voir que la psychose de la patrie à recouvrer s'est emparée de l'esprit des garçons et des filles, pas seulement des adolescents, mais même des enfants. Ils ne seront pas en repos tant que Jérusalem ne leur aura pas été rendue. Ils mourront pour cette idée qui est ancrée dans leur coeur, ils sont prêts à donner leur vie pour leur cause.

184. Que va faire le Conseil? Adopter d'anémiques résolutions? Les sanctions du Conseil de sécurité elles-mêmes sont inefficaces. Si vous ne m'en croyez pas, lisez simplement, dans le *Wall Street Journal* d'aujourd'hui, un article de Ray Vicker intitulé "Rhodésie : essor économique malgré les sanctions" — les sanctions du Conseil bien entendu.

185. J'ai l'intention de reprendre la parole plus tard, mais je voudrais conclure ma déclaration en lançant un appel aux représentants des grandes puissances pour qu'ils fassent en sorte que notre voix soit entendue de leurs gouvernements, pour qu'ils s'assurent que ceux-ci comprennent que cette question est bien plus grave que beaucoup de gens ne le pensent. Il ne s'agit pas simplement de joutes oratoires ou d'un chapelet de résolutions adoptées par l'organe suprême des Nations Unies.

186. Je vous avertis, mes frères qui êtes assis autour de cette table, qu'il n'est pas impossible que les sionistes, atteints d'une psychose parce qu'ils sont encerclés par 100

millions d'Arabes, fassent appel aux grandes puissances qui ont des intérêts dans la région et provoquent un conflit général dans lequel nous serons tous anéantis, comme le Samson de la légende qui, dit-on, fit s'écrouler le temple sur lui-même et sur ses ennemis.

187. Des armes mortelles nous menacent, et les hommes font passer leurs intérêts avant la sagesse; si ce conseil ne prête pas l'oreille aux avertissements comme celui que je lance en ce moment, il se pourrait bien un jour qu'il n'y ait plus aucune voix pour dire : "Plût au ciel que nous ayons agi par désir de justice et non par opportunisme."

188. Il est grand temps de rétablir l'ordre parmi nous. Nous sommes des diplomates et nous recevons des instructions de nos gouvernements respectifs; mais je pense que c'est notre devoir non seulement en tant qu'émissaires de nos gouvernements, mais en tant qu'êtres humains tout simplement, de montrer aux dirigeants de nos pays que le temps presse et qu'à en juger par l'histoire une erreur pourrait bien nous précipiter tous dans l'abîme.

189. Pourquoi m'obstiné-je à répéter cela? C'est parce qu'à maintes reprises j'ai reçu l'assurance que les Palestiniens étaient inflexibles et prêts à tout, et qu'aucun gouvernement arabe n'osera les arrêter parce que les Palestiniens l'anéantiraient. Ils sont aussi dangereux pour les gouvernements arabes que pour Israël lui-même. Ils me font penser à un épisode de l'histoire qui a fait la fortune du terme "assassin". Ce terme vient du mot arabe *hachaschin*. Cela me rappelle l'histoire du Vieil Homme de la Montagne, bien que les circonstances soient différentes car le nationalisme n'existait pas à cette époque. Mais ici, nous avons affaire à un mélange de nationalisme et de religion et la religion islamique, comme je l'ai dit précédemment, est une façon de vivre et non un ensemble de principes. Quiconque porte atteinte à la façon de vivre et aux convictions sacrées de 600 millions de personnes court à sa perte. Je dis cela aux Israéliens parce qu'ils sont des êtres humains et qu'à ce titre je ne souhaite pas leur perte.

190. Espérons que les dirigeants des grandes puissances entendront la voix de quelqu'un qui a connu deux guerres mondiales; sinon, je crains — je l'ai déjà dit — que l'Organisation des Nations Unies ne connaisse le même sort que la Société des Nations qui l'a précédée. Monsieur le Président, je vous remercie de votre amabilité; avec votre permission et après avoir entendu M. Tekoah, je prendrai à nouveau la parole.

191. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*): Je remercie le représentant de l'Arabie Saoudite des aimables paroles qu'il m'a adressées.

192. La liste des orateurs est épuisée. A la suite des consultations qui ont eu lieu entre les membres du Conseil au sujet de la prochaine séance, il a été convenu que le Conseil se réunira demain 12 septembre à 15 heures pour poursuivre l'examen de la question dont il est saisi. S'il n'y a pas d'autres observations ou objections, je considérerai que cette proposition est acceptée.

*La séance est levée à 19 h 15.*

---

#### **HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### **COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### **КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наведите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### **COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---